



Impressions d'élu

Vive les communes !

Sarkozy en avait rêvé, Hollande l'aura fait, enfin peut-être si les trois volets de l'Acte III de la décentralisation sont votés par le Parlement. Le rôle des communes, jugées trop nombreuses, trop coûteuses et pas suffisamment « compétitives », va être réduit à celui « d'opérateurs de services de proximité sous tutelle juridique et perfusion financière », selon le sénateur RDSE du Var, Pierre-Yves Collombat qui est également le vice-président de l'Association des Maires Ruraux de France. L'autonomie communale va être limitée par les nombreux transferts aux intercommunalités. Le transfert des PLU aux intercommunalités en est un exemple frappant qui, au nom d'une certaine « égalité territoriale », prive les maires et les élus locaux, de l'aménagement de leur propre commune, dans un cadre déjà très contraignant (SCOT, SDAGE, ...). L'élection directe des élus communautaires sur les listes municipales va également modifier le comportement de ces élus qui ne se sentiront plus délégués par leur propre commune et se traduira par un affaiblissement de la volonté des communes pour interférer dans les décisions communautaires. La réduction des dotations aux collectivités locales de 4,5 milliards d'euros contribuera également à rendre nos communes toujours plus dépendantes financièrement et à accepter de nouveaux transferts de compétences par manque de moyens. Nous, élus locaux, garants de la confiance de nos administrés et du lien entre le peuple et la politique, nous demandons à ne pas être mis sous tutelle par des schémas divers qui organisent le chantage aux subventions, des cours des comptes tatillonnées, des conférences territoriales autoritaires... Nous refusons l'esprit de compétitivité et de performance que veut imposer ce texte aux collectivités : la liberté d'administration des collectivités locales est remise en cause ! Les Etats généraux de la démocratie locale que nous, sénateurs, avons organisés dans nos départements respectifs, sont bafoués par l'Acte III de la décentralisation. De nombreux élus de tous les bords politiques sont outrés. Encouragez-nous à tenir bon pour sauver ces creusets de démocratie de proximité et d'animation de la vie locale que sont nos 36.000 communes.

Gérard Le Cam
sénateur des Côtes-d'Armor.



UN BONUS-MALUS QUI A DU PLOMB DANS L'AILE

En censurant en grande partie, le 11 avril 2013, la proposition de loi créant un « bonus-malus » énergétique, le Conseil constitutionnel a donné rétrospectivement raison aux sénateurs du groupe CRC, Mireille Schurch ayant déposé en première lecture et en leur nom une motion d'irrecevabilité, finalement adoptée, pointant, déjà, la possible inconstitutionnalité d'un texte défendu jusqu'au bout par le gouvernement. « Cette proposition de loi Brottes reposait sur des présupposés que nous ne partageons pas, entre autres l'idée que les ménages gaspillent, réagit aujourd'hui la sénatrice de l'Allier. D'autres présupposés que nous ne partageons pas non plus apparaissent en filigrane : une gestion décentralisée de l'énergie serait plus performante, l'effacement serait un marché concurrentiel comme un autre. Véritable usine à gaz dans ses modalités d'application, en rupture avec le principe d'un tarif unique de l'énergie sur l'ensemble du territoire, et porteur de réelles injustices, ce texte oubliait que nos concitoyens sont sensibles aux enjeux environnementaux, prêts à agir, mais que dans le même temps de nombreuses dépenses énergétiques sont involontaires, contraintes. » Le Conseil constitutionnel, saisi par l'opposition, mais suivant les arguments développés par le groupe CRC, a notamment relevé une atteinte au principe d'égalité devant les charges publiques du fait que ce « bonus-malus » ne prenait pas en compte les consommateurs professionnels pourtant plus énergivores. Tout comme étaient contraires à ce principe les dispositions s'appliquant dans les immeubles collectifs pourvus d'installations communes de chauffage.

INSTANTANÉES

Dans cette page



Annie David



Gérard Le Cam



Paul Vergès

MARIE-FRANCE BEAUFILS a dénoncé, lors d'une question orale au gouvernement, la volonté de certains élus, hostiles aux syndicats, de remettre en cause l'usage gratuit de leurs locaux, comme c'est le cas à Châteauroux par exemple. Pratique ancienne, cette mise à disposition gratuite des Bourses du travail par bon nombre de collectivités s'est instituée, notamment, au nom de la reconnaissance par la nation de l'action de résistance menée par les syndicats contre le nazisme. « Rendons hommage dans cette enceinte à tous ces militants qui ont payé, trop souvent de leur sang, le prix fort pour la défense de l'intérêt général, intérêt général que nous avons également le soin de défendre en tant que représentants de la nation, a plaidé la sénatrice d'Indre-et-Loire. Ces droits de l'homme par excellence sont remis en cause régulièrement. Les syndicats, qui sont là pour les défendre et les promouvoir, sont d'une utilité sociale irremplaçable. Mais comment ces syndicalistes

pourraient-ils défendre aujourd'hui cet intérêt général si les moyens en locaux leur sont retirés ? » Réponse de Michel Sapin, ministre du Travail : le gouvernement n'acceptera pas cette remise en cause, et a demandé un rapport sur le sujet à l'IGAS, l'Inspection générale des affaires sociales, afin d'aider à la sécurisation juridique de ces mises à disposition.

PAUL VERGÈS est à l'origine d'une proposition de loi relative aux bas salaires en outre-mer que le Sénat a adoptée. Celle-ci proroge jusqu'au 31 décembre un dispositif permettant le versement d'un bonus exceptionnel aux salariés, allant de 50 à 1500 euros par mois. Ce dispositif est le fruit des accords de 2009 et il devait prendre fin, selon les territoires, entre mars et la fin de l'année.

ANNIE DAVID est intervenue au nom du groupe CRC lors de l'adoption par le Sénat de la proposition de loi relative à la qualité de

l'offre alimentaire, toujours en outre-mer, plus sucrée qu'en métropole. « Un même produit d'une même marque comporte plus de sucre s'il est destiné à la Réunion, à la Martinique, à la Guyane ou à la Guadeloupe, que s'il était vendu à Strasbourg, Toulouse, ou même à Grenoble, pour citer une ville du département dont je suis l'élue, a indiqué la présidente de la commission des Affaires sociales. Cette différence peut aller jusqu'à 50 %, au nom d'une supposée appétence des populations d'outre-mer pour le sucre. L'argument est complètement faux. Il est même méprisant pour ces populations qui, en réalité, n'ont pas vraiment le choix, puisque tous les produits de consommation sont plus sucrés sur ces territoires qu'en métropole. Autre injustice, tout aussi inacceptable. Je veux parler de la question des dates limites de consommation. Comment peut-on justifier que certains produits périssables, comme les yaourts, aient une date de péremption plus longue en outre-mer qu'un produit identique, de même marque, vendu sur le territoire métropolitain ? Cet écart, mes chers collègues, peut parfois atteindre vingt-cinq jours ! »

initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN



UNE VOIX DIFFÉRENTE
au Sénat

Numéro 84 - Juin 2013

RÉFORME TERRITORIALE

Les métropoles nouveaux fiefs du libéralisme

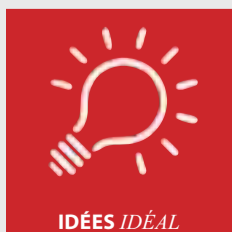


École : un texte à améliorer



TRAVAIL LÉGISLATIF

**Le gouvernement
impose l'ANI et enterre l'amnistie sociale**



IDÉES IDÉAL

**Osons d'autres solutions
pour assurer l'avenir
de nos retraites**

www.groupe-crc.org



BLOC NOTES

*Le Sénat dit non
au Pass navigo
à 65 euros*

Le pouvoir d'achat des ménages est en baisse pour la première fois depuis trente ans, et cela frappe particulièrement les plus pauvres. C'est la première fois, insiste l'INSEE, que nous assistons à une telle accentuation des inégalités. Ce sont ces populations qui ont le plus besoin des politiques publiques et des services publics. Or vous avez décidé de poursuivre une politique inscrite dans le pacte de stabilité européen, celui-là même que de plus en plus de pays considèrent comme un carcan contre-productif pour sortir de la crise. N'est-il pas temps, au contraire, monsieur le ministre, de changer de cap ? Les forces politiques et populaires qui ont chassé Nicolas Sarkozy du pouvoir le 6 mai 2012 ne se retrouvent pas dans la politique menée aujourd'hui. Il est donc urgent d'envoyer des signes forts, sur les libertés syndicales, sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat et, ainsi, de redonner le goût de la victoire à celles et ceux qui l'ont voulue !

Marie-France Beaufiles,
question d'actualité au gouvernement,
25 avril 2013.

Dans une semaine, le Sénat examinera un texte renforçant les métropoles. Loin d'être une loi de décentralisation, il concentre les pouvoirs locaux en poursuivant l'effacement des communes et des départements entamé avec la réforme de 2010. Ce bouleversement étant appelé à toucher près de 30 millions de nos concitoyens, cette réforme déstabilise et ébranle l'ensemble de notre édifice républicain fondé sur nos communes. Notre attachement aux communes ne relève pas de l'archaïsme. La commune est pour nous le creuset de notre système démocratique. À l'heure où l'éloignement des centres de décisions inquiète nos concitoyens et suscite leur colère, la démocratie de proximité symbolisée par la commune et le département, constitue un atout et non une charge, comme l'affirment les cercles libéraux.

Christian Favier,
question d'actualité au gouvernement,
23 mai 2013.

►►► Le groupe, CRC lors de l'examen de la proposition de résolution relative au droit du consommateur à la connaissance et à la maîtrise de son alimentation, a réaffirmé son opposition à la décision de la Commission européenne d'autoriser à nouveau les farines animales pour nourrir les poissons d'élevage. Le groupe a cependant réussi à faire adopter un amendement rendant obligatoire l'étiquetage des poissons nourris sans ces protéines animales transformées. Les élus communistes ont aussi dénoncé « les effets dévastateurs de la politique européenne d'austérité sur le pouvoir d'achat des consommateurs. En effet, ces derniers n'ont souvent pas d'autres choix que d'acheter les produits les moins chers, qui sont souvent aussi ceux de moindre qualité ».



Aux côtés de salariés et de militants syndicaux, les élus du groupe CRC manifestent contre l'ANI, le 17 avril, quelques instants avant le début de l'examen par le Sénat du projet de loi transcrivant cet accord national interprofessionnel.

LES 20 SÉNATEURS DU GROUPE CRC : Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire ; Michel BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Annie DAVID, sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des Affaires sociales ; Michelle DEMESSINE, sénatrice du Nord ; Évelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne ; Guy FISCHER, sénateur du Rhône ; Thierry FOUCAUD, sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice des Hauts-de-Seine, présidente de la délégation aux Droits des femmes ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; Gérard LE CAM, sénateur des Côtes-d'Armor ; Michel LE SCOUARNEC, sénateur du Morbihan ; Isabelle PASQUET, sénatrice des Bouches-du-Rhône ; Mireille SCHURCH, sénatrice de l'Allier ; Paul VERGÈS, sénateur de La Réunion ; Dominique WATRIN, sénateur du Pas-de-Calais.

Journal du groupe communiste républicain et citoyen. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.groupe-crc.org / crc@senat.fr
Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. ISSN : 1962-5766.



À NOTRE AVIS

Par **Cécile Cukierman**, sénatrice de la Loire.

Démocratie parlementaire

Durant plusieurs années, la gauche, toute la gauche, a critiqué la mise au pas des Assemblées au profit d'un pouvoir exécutif renforcé dans son rôle d'exécuteur des choix européens. L'accélération des débats parlementaires sous la tutelle de Jean-Pierre Raffarin et Dominique de Villepin, alors premiers ministres, avait marqué les observateurs et inquiété les partisans d'un Parlement respecté et influent dans la vie institutionnelle du pays. L'hyper-présidence de Nicolas Sarkozy, le mépris affiché pour un Parlement jugé par principe archaïque et conservateur, la volonté de le vassaliser, comme l'attestait l'instauration dans la Constitution en 2008 de la possibilité pour le Président de la République de s'adresser au Parlement, soumis en Congrès à Versailles, ou les réceptions fréquentes des parlementaires de la majorité à l'Élysée, avaient fini de confirmer que le Parlement devait être mis au pas pour permettre d'imposer plus rapidement encore la transcription des choix du marché dans la législation nationale.

François Hollande avait promis de rompre avec cette conception et cette utilisation antidémocratique des institutions de notre pays, en redonnant toute sa place au Parlement. Cet objectif de rupture avec l'autoritarisme présidentiel de l'ère Sarkozy a d'ailleurs motivé bon nombre d'électeurs le 6 mai 2012. Or, plusieurs événements montrent que cette rupture n'a pas eu lieu. Outre la précipitation habituelle des débats, pour imposer par exemple le pacte de compétitivité qui marquait pourtant un premier tournant libéral dans l'action gouvernementale, deux événements récents ont marqué le recours à l'autoritarisme de l'exécutif pour bloquer l'initiative parlementaire. En premier lieu, l'utilisation du vote bloqué au Sénat a permis d'adopter, dans les plus brefs délais et en éludant tout débat réel et approfondi, le projet de loi reprenant point par point l'ANI, cet accord de précarisation des droits des salariés que les première et troisième organisations syndicales du pays avaient pourtant rejeté. En second lieu, quelques jours plus tard, le ministre des Relations avec le Parlement a annoncé de but en blanc que le gouvernement était contre la

proposition de loi d'amnistie sociale, alors que Christiane Taubira avait évoqué une mesure de justice lors de l'adoption par la majorité sénatoriale de la proposition de loi de notre groupe, revue et corrigée par la rapporteure socialiste. Le gouvernement, le Président de la République, ont ainsi imposé aux députés socialistes de renvoyer en commission et donc aux calendes grecques, un texte pourtant voté par la gauche sénatoriale. Le débat sur le texte n'a donc même pas eu lieu.

Pourquoi un tel renoncement par le Président de la République et le gouvernement en matière de restauration des prérogatives parlementaires ? La réponse est malheureusement évidente et simple : la capitulation devant les marchés financiers, symbolisée par l'acceptation du Traité budgétaire européen, sans la moindre modification, exige le passage en force. Pour l'heure, François Hollande a fait le choix de la voie libérale, en contradiction totale avec les thèmes de sa campagne, avec la volonté de combattre la finance, affichée au grand meeting du Bourget. Cette grave violation de la démocratie, le renoncement aux promesses électorales, porte en son sein l'autoritarisme institutionnel, d'où la mise en cause des droits du Parlement. La bataille démocratique est donc profondément liée à la bataille pour la justice sociale et le redressement économique. Les sénateurs du groupe CRC font donc de la défense des droits du Parlement, en cette heure de perte de confiance du peuple à l'égard de ses représentants, un point clé du combat pour une autre politique de gauche et pour un changement conforme au vote du 6 mai.

SOMMAIRE

TRAVAIL LÉGISLATIF

Crise aiguë d'autoritarisme gouvernemental. Page 4

Les territoires sous la coupe du libéralisme

École : une refondation incertaine

Stop à la gangrène de la finance

Il faut abroger le service minimum dans les transports

Au Mali, une société détruite par le néo-colonialisme

IDÉES IDÉAL

Retraites : finissons-en avec les vieilles recettes. Page 10

Face à la désindustrialisation, une absence de volonté politique

La gestion des déchets, défi urgent

Quel avenir pour la défense nationale ?

Sérieux budgétaire ou austérité ?

Grave alerte de santé publique

BLOC NOTES

Les allocations familiales doivent rester universelles. Page 14

Le Pass navigo à 65 euros retoqué

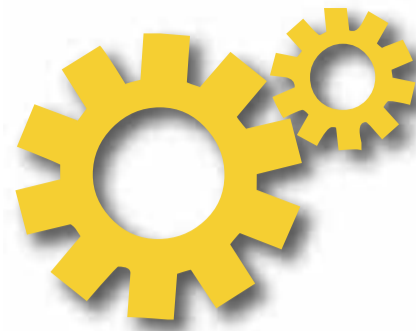
Menaces sur l'exception culturelle

Main basse sur les laboratoires d'analyses médicales

Le bonus-malus censuré par le Conseil constitutionnel

Vive les communes !

PLUS SA POLITIQUE PORTE L'EMPREINTE DU LIBÉRALISME ET MOINS LE GOUVERNEMENT ACCEPTE LA CONTRADICTION QUI LUI VIENT DE SA GAUCHE.



Crise aiguë d'autoritarisme

Lors du débat sur la transcription législative de l'ANI, incapable de répondre aux arguments avancés par les sénateurs communistes, le pouvoir a fait le choix de passer en force. Quitte à faire preuve de mépris envers le Sénat tout entier.

Un coup d'éclat au Sénat. C'est ainsi qu'une dépêche de l'Agence France Presse relate la réaction des sénateurs du groupe CRC à l'annonce par le gouvernement du recours au vote bloqué, ce samedi 20 avril, en plein débat sur la transcription législative de l'ANI, l'accord national interprofessionnel signé le 11 janvier par le patronat et une partie des syndicats. Fait unique dans l'histoire de la Haute assemblée, les membres du groupe ont décidé de retirer tous leurs amendements et de quitter la séance. Ils ont toutes les raisons d'être furieux : le vote bloqué empêche le vote sur chaque amendement déposé au profit d'un seul vote global, à la fin de l'examen du texte. C'est pour le gouvernement une façon autoritaire de couper court au débat. C'est aussi une remise en cause du droit constitutionnel d'amendement. Comment le gouvernement a-t-il pu en arriver à une telle extrémité, après moins de quarante-huit heures de débat ? Lionel Jospin n'avait jamais utilisé une telle procédure, même à l'encontre de l'opposition, et François Fillon ne l'avait utilisée, lors du débat sur les retraites, qu'au bout de trois semaines de discussion... Venu défendre, selon lui, « un texte de progrès, car sur bien des points et sur bien des aspects, il changera de manière positive la vie de millions de salariés et de milliers d'entreprises », Michel Sapin, le ministre du Travail, s'est transformé en censeur du Sénat, faute de pouvoir répondre aux arguments qui lui étaient opposés. « De toute évidence, monsieur le ministre, a expliqué Éliane Assassi, vous n'avez pas supporté le travail précis, opiniâtre de notre groupe, mais aussi celui d'autres sénateurs de la majorité qui, au-delà des généralités, permettait, point par point, de mettre en évidence la nocivité du projet de loi pour les salariés. Il faut le reconnaître, le Gouvernement n'avait pas prévu le délai nécessaire pour débattre de ce projet de loi alors qu'un débat sérieux s'annonçait. Le Gouvernement ne voulait pas de ce débat et il a imposé le silence à un groupe de la majorité sénatoriale dès le début de la discussion parlementaire. C'est un acte grave, je vous l'ai déjà dit, monsieur le ministre, et il ne restera pas sans conséquence. Cette violence insupportable faite au Parlement et au Sénat ne peut rester sans suite. Une réflexion doit s'engager au plus vite pour redonner au Parlement le pouvoir qui devrait être le sien dans un régime démocratique.



Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs de la majorité, nous avons combattu ensemble le mépris dont fut victime le Parlement sous l'hyper-présidence de Nicolas Sarkozy. Comment concevoir que le changement annoncé se solde par l'acceptation de la toute-puissance de l'exécutif face à un Parlement toujours amoindri ? Les sénatrices et sénateurs du groupe CRC continueront à faire valoir, malgré cette méthode brutale, qu'une autre politique est possible à gauche et que le libéralisme, qui fonde ce projet de loi, n'est pas un horizon indépassable ! » Quoiqu'en dit Michel Sapin, l'ANI et sa transcription dans la loi ne vont en rien sécuriser l'emploi et être bénéfiques aux salariés. « En lieu et place du changement, souligne Dominique Watrin, ce projet de loi acte la transposition, dans notre droit interne, de toutes les exigences portées depuis des décennies par le Medef. Selon le syndicat patronal, les salariés de notre pays coûteraient trop cher, leurs droits collectifs et notre protection sociale, jugés trop rigides, rendraient nos entreprises moins productives. Éternel refrain ! À l'opposé du discours de Châlons-en-Champagne, dans lequel François Hollande rappelait, à raison, que les salariés français étaient plus productifs que leurs homologues allemands et que le coût du travail y était identique, le Gouvernement cède une nouvelle fois aux pressions du Medef et donne un bien mauvais signal au monde des affaires. Les nombreux salariés qui subissent des salaires de misère, qui peinent à survivre avec le SMIC, quand des cadres dirigeants empochent des salaires vingt fois supérieurs aux leurs, apprécieront ! Pourtant, ce sont eux qui, avec cette loi, devront encore davantage servir de variable d'ajustement. » Avec cet accord, les employeurs ont dorénavant la possibilité de baisser la rémunération des leurs employés en cas de difficultés conjoncturelles. Et les salariés récalcitrants qui refuseront ce chantage à l'emploi seront licenciés à titre individuel pour motif économique. Jeter à la rue des employés leur coûtera aussi moins cher, grâce au recours favorisé à la réparation forfaitaire au détriment de la

réparation intégrale des préjudices subis par le licencié. Encore une demande récurrente du Medef ! Cela sera surtout beaucoup plus facile : la procédure de licenciements collectifs pour motif économique est simplifiée, au point de supprimer l'exigence d'un motif économique réel et sérieux. Il suffira en effet qu'un salarié s'oppose à une modification majeure de son contrat de travail pour que son refus vaille licenciement, un licenciement présumé économique. A l'opposé, il sera plus difficile pour les syndicats de contester un plan de licenciement collectif. L'article 1^{er} de la loi permet aux salariés jusqu'alors non couverts par une assurance santé complémentaire d'y accéder d'ici à 2016. Mais cela se fait au détriment de la sécurité sociale, et les droits ainsi ouverts sont moins avantageux que ceux de la CMU complémentaire. Grandes gagnantes de l'opération : les assurances privées ! Il ne faut pas compter non plus sur l'ANI pour améliorer le sort des salariés à temps partiel, qui sont principalement des femmes. Aucune mesure n'est prise pour réduire vraiment le recours aux contrats précaires. Pire, sous l'effet de dispositions perverses, ces salariés pourraient être amenés demain à travailler davantage, à réaliser plus d'heures, et ce pour gagner moins ! « Ce texte n'est pas digne de la gauche et constitue un formidable cadeau au patronat, résume donc Pierre Laurent. Ces prétendues avancées relèvent de l'hypothèse, voire de l'enfumage. Loin de protéger l'emploi, ce projet fait sauter toutes les digues du droit du travail. C'est grave pour tous les salariés ! C'est catastrophique pour tous ceux qui sont sous la pression des chantages à l'emploi ou à la fermeture de site. » Il vient compléter une tendance observée depuis plusieurs années selon laquelle la loi protectrice s'efface devant le contrat déséquilibré. « De l'inversion de la hiérarchie des normes à la suppression du principe de faveur, en passant par les accords de méthode et autres accords dérogatoires, tout converge vers l'amoindrissement des protections des salariés, analyse Isabelle Pasquet. Cette loi ne fera pas exception : chaque entreprise aura le droit du travail que les organisations syndicales auront réussi à obtenir. On assiste en effet à l'éclosion de plusieurs corps de règles alternatifs, doublée d'une aggravation de l'écart entre ceux qui pourront encore bénéficier de la protection de la loi et ceux qui n'auront d'autre choix que d'abdiquer face à un "droit maison" fabriqué par le patron lui-même. Qu'importe qu'en période de crise les salariés et leurs représentants soient affaiblis et que le rapport de force leur soit défavorable ! Ce qui compte, c'est d'avoir donné aux patrons la possibilité de contourner le code du travail, qu'ils considèrent comme une entrave trop importante. »

Dans ces pages



Éliane Assassi



Dominique Watrin



Christian Favier



Pierre Laurent

Vous n'avez pas supporté le travail précis, opiniâtre de notre groupe, qui permettait, point par point, de mettre en évidence la nocivité du projet de loi pour les salariés.

Éliane Assassi, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC.

Métropoles

Les territoires sous la coupe du libéralisme

Dorénavant morcelé en trois textes, le projet présenté par le gouvernement se situe toujours dans le prolongement de la réforme initiée par Nicolas Sarkozy. Comme elle, il repose sur une concentration autoritaire des pouvoirs et sur la mise en concurrence des territoires.

Officiellement, l'acte III de la décentralisation a vécu, et c'est Jean-Pierre Bel, le président socialiste du Sénat qui en a prononcé l'oraison funèbre, en annonçant début avril que le gouvernement revoyait sa copie en présentant trois textes distincts, et non plus un seul, imposant monstre législatif tenant dans un pavé de 120 pages. Mais très vite, l'espoir d'un enterrement définitif s'est effacé. Au fil des mois et des indiscretions, le projet de loi de Marylise Lebranchu, la ministre de la réforme de l'État, avait accumulé les griefs contre lui. Et pour cause : il n'était ni plus ni moins que le prolongement direct de la réforme territoriale imposée par Nicolas Sarkozy en 2010 et contre laquelle les élus locaux, de tous bords, s'étaient mobilisés. Au premier rang desquels, il n'est pas vain de le rappeler, les élus communistes et notamment les sénateurs du groupe CRC qui les premiers avaient tiré la sonnette d'alarme. Saucissonné en un curieux triptyque, le projet du gouvernement a-t-il changé de nature et de contenu ? En réalité non, comme en témoigne son important premier volet que le Sénat examine en juin. Au nom de la compétitivité, encore elle, des territoires cette fois-ci, le projet de loi relatif à la « modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles » n'a rien à envier à la démarche sarkozyste, puisque pour parler clair, il en demeure le prolongement. Il organise l'assèchement des prérogatives des communes, des départements, et même dans une certaine mesure des régions au profit de métropoles ou de nouvelles technostructures. Il renforce l'intercommunalité, toujours de manière autoritaire. Il vise à la rationalisation des dépenses, façon policée d'organiser la cure d'austérité que le pouvoir fait subir aux collectivités territoriales. Il fait craindre aux agents de la fonction publique territoriale et à leurs syndicats de nouvelles réductions d'effectifs. Il crée des baronnies, loin des

citoyens, au mépris de la démocratie locale. C'est peu dire, en résumé, que ce projet est d'essence libérale et qu'il s'ins-



crit à merveille dans le cadre d'une Union européenne championne de la dérégulation. Bref, même coupé en trois parties, le projet du gouvernement n'a rien perdu de sa dangerosité. À tel point que le mécontentement déborde et gagne même les rangs des édiles de la majorité gouvernementale. Au Sénat, la commission des Lois, présidée par le socialiste Jean-Pierre Sueur, a réécrit en profondeur le texte du gouvernement deux semaines seulement avant son passage en séance publique, supprimant même quelques-unes de ces dispositions les plus emblématiques comme les « pactes de gouvernance », véritables machines à brider l'autonomie des collectivités. Tout comme elle a limité la possibilité de création de métropoles. « Aussi substantielles qu'elles soient, ces modifications ne remettent pas véritablement en cause le sens des réformes prévues, prévient cependant Christian Favier. Ce texte impose toujours des intercommunalités contraintes, la limitation des financements croisés, la création de métropoles aux larges pouvoirs, au détriment des communes qui les composent. Par ailleurs, il ne traite toujours pas des préoccupations des élus locaux en matière de financement, de statut, de maintien du rôle de l'État pour assurer l'égalité des territoires. En fait, il ne fait que ralentir le phénomène de concentration des pouvoirs locaux, pour ne pas affronter les mécontentements qui se développent. » Qui plus est, cette réécriture s'est faite dans la précipitation et sans la moindre concertation. Fait unique, la commission des Lois a dû siéger quatorze heures de suite pour examiner les 550 amendements déposés ! « Est-il acceptable de travailler sur un texte

de cette ampleur dans de telles conditions ? Seuls quelques jours sont prévus pour que les groupes parlementaires réexaminent des dispositions modifiées de fond en comble, tant sur la forme que sur le fond, a dénoncé Éliane Assassi dans la foulée, le 16 mai. Est-il acceptable que la commission des lois ait travaillé dans une telle forme de précipitation ? Pourquoi les groupes de la majorité et de l'opposition n'ont-ils pas été informés au préalable et dans un laps de temps significatif ? Si l'on veut respecter l'esprit des états généraux, comment accepter que la Haute Assemblée statue ainsi sans ménager un aller et retour entre les élus locaux, les associations d'élus et le Sénat ? Imposer une telle méthode de travail est en flagrante contradiction avec les intentions affichées ! Dans ces conditions, le groupe CRC souhaite que le Sénat retrouve un climat de sérénité, afin qu'une conception démocratique du débat prévale. Le Sénat ne peut être une nouvelle fois méprisé. Car débattre dans de telles conditions d'un texte qui relève des prérogatives de la Haute Assemblée, telles que définies par l'article 24 de la Constitution, témoigne, je pèse mes mots, d'un réel mépris à l'égard de l'institution parlementaire et de l'ensemble des membres de notre assemblée. Je demande donc solennellement le report de la discussion du projet de loi dans le texte de la commission au-delà du 30 mai prochain, date prévue pour le début de l'examen de ce texte. Je formulerai officiellement cette demande lors de la prochaine conférence des présidents. » Mais la demande de la présidente du groupe CRC s'est heurtée, le 22 mai, à une fin de non-recevoir. Au vu de ses dispositions, les sénateurs du groupe CRC ont donc décidé de se mobiliser contre ce projet. Leur opposition fera-t-elle tache d'huile ? L'hypothèse n'est pas à écarter. Un nombre non négligeable d'élus de gauche, socialistes, écologistes ou radicaux, ne sont pas loin de partager leur analyse. Quant à l'UMP, davantage par opportunisme que par opposition de fond, il n'est pas impossible qu'elle dise non à la réforme. S'il advenait, le possible rejet du Sénat pourrait contribuer à l'enterrement, définitif cette fois, de la réforme. À moins que le gouvernement, comme il l'a déjà fait par le passé, décide de ne tenir aucun compte de la décision de la seconde chambre du Parlement, représentante pourtant, selon la Constitution, des collectivités territoriales.

Une résolution UMP

Amnésie à droite, contradiction au PS

LE MOT

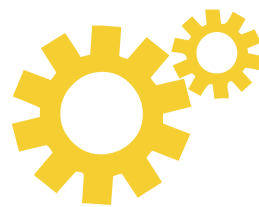
Big-bang

Selon l'Anecr, l'Association nationale des élus communistes et républicains, et son président Dominique Adenot, la réforme que met en chantier le gouvernement, loin d'une simple réorganisation territoriale, constitue un bouleversement qui aurait de graves conséquences s'il devait se concrétiser. Dans une adresse aux citoyens, l'Anecr redoute « la concentration du pouvoir entre les mains de quelques élus régnant sur d'immenses territoires, dans une République démembrée et affaiblie. Les premières victimes seraient les habitants les plus modestes, les plus fragiles. Ce projet s'inspire directement des critères libéraux de convergence européens. Par exemple, il contient la notion de service au public au lieu de service public, il institue dans les territoires des maisons de service au public ouvertes... aux prestations du privé ! Avec comme première étape la métropole libérale et intégrée, ce projet vise à mettre en coupe réglée toute l'énergie et l'action publiques, toutes les institutions, afin qu'elles s'insèrent dans le mode de vie de la compétition mondialisée, de la rentabilité maximale ».

Dans une belle unanimité, le Sénat a adopté le 3 avril dernier une proposition de résolution réaffirmant tout à fait officiellement son attachement à deux principes constitutionnels essentiels : la libre administration des collectivités territoriales et leur autonomie financière. Une résolution votée à l'initiative de l'UMP... Cocasse, quand on sait que la droite a, du temps où elle était au pouvoir, régulièrement piétiné ces deux principes. Les lois Raffarin ont d'abord opéré des délestages massifs de compétences de l'État vers les collectivités, sans les moyens nécessaires, ce qui a plongé dans le rouge les comptes des dites collectivités. Avant que Sarkozy ne gèle leurs

dotations, supprime la taxe professionnelle, et les pousse à se regrouper autoritairement au sein d'intercommunalité ! Jean-Claude Gaudin et ses troupes avaient dû l'oublier. L'essentiel étant pour l'UMP de tenter de redorer son blason auprès des élus locaux. Chez les socialistes, ce n'est pas l'amnésie qui a frappé, mais plutôt la contradiction. Car, avec son grand projet de décentralisation, désormais coupé en trois parties, le gouvernement actuel s'apprête à mettre ses pas dans ceux du précédent, en menant à terme l'essentiel de la réforme territoriale initiée par l'ancien chef de l'État. Dans ce domaine aussi, la continuité, c'est maintenant ! Finalement, seuls les élus du groupe CRC ont pu voter sans arrière-pensée cette résolution, en accord avec les positions qu'ils ont toujours défendues. « Par ce vote,

a expliqué Christian Favier, nous souhaitons réaffirmer notre engagement aux côtés des élus locaux et de nos concitoyens pour assurer le développement de notre démocratie locale, ancrée dans des communes, des départements et des régions, respectés dans leurs droits et libertés, associant toujours plus les citoyens à leur action au service de tous, pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes. En réaffirmant la nécessité de respecter ces principes, nous nous engageons à agir pour les faire respecter dans les tous les textes de loi qui nous seront soumis, qu'ils concernent l'urbanisme, l'action sociale, le développement économique ou les finances. Nous verrons bien, alors, qui respecte ses engagements ! Et nous saurons aussi rappeler leur vote à tous ceux qui, aujourd'hui, adopteront ce texte. »



École

Une refondation incertaine

Si elle rompt avec les années noires du sarkozysme, la « refondation » de l'École de la République promise par Vincent Peillon relève davantage du replâtrage que des grands travaux. Encourageant, mais peut mieux faire !

Beaucoup d'éloquence, mais trop peu de contenu. Telle est, en résumé, l'appréciation que porte les sénateurs du groupe CRC sur le projet de loi de Vincent Peillon, examiné par le Sénat à la fin du mois de mai, et qui propose, rien de moins, de refonder l'École de la République. Refonder l'école : comment ne pas être d'accord avec un tel objectif ? D'autant que dix années de droite au pouvoir ont laissé des traces cruelles : 80 000 emplois supprimés, formation des enseignants quasiment en miettes, établissements soumis au régime de la pénurie, individualisation des parcours, mise en avant des concepts de compétence et d'employabilité. Résultat : de longue date inégalitaire, le système éducatif français ne se contente plus de reproduire les écarts sociaux : aujourd'hui, il les accroît, et laisse chaque année sans diplôme aucun des dizaines de milliers d'élèves. Néanmoins, le texte du gouvernement, pourtant navire amiral du quinquennat en la matière, n'opère pas la rupture attendue après cette décennie de démantèlement systématique. Le projet de loi voté le 20 mars par l'Assemblée nationale, estiment les membres du groupe CRC, n'est pas à la hauteur de cette ambition, qui ont donc souhaité l'améliorer. S'il réaffirme nombre de généreux et nobles principes et s'il marque une inflexion certaine avec les politiques précédentes, il est plutôt avare de mesures concrètes, faute la plupart du temps de moyens suffisants. Même la création de 60 000 postes sur cinq ans apparaît comme une mesure nécessaire, mais pas suffisante. Le rétablissement d'une formation des enseignants et du personnel encadrant dès la rentrée 2013 avec la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation est aussi bienvenue, mais pourront-elles vraiment assurer leurs missions ? Refonder l'école, une tâche forcément longue et complexe, exige un toute autre ambiton. « *Il faut saluer la décision du Gouvernement de redonner des moyens, en termes de postes, à l'école, a détaillé Brigitte Gonthier-Maurin. Mais, nous le savons, ces moyens, qui relèveront des prochaines lois de finances, ne suffiront pas à faire reculer mécaniquement les inégalités scolaires ; ils doivent s'appuyer sur l'engagement d'une réforme pédagogique profonde. C'est sous cet aspect que le projet de loi ne prend pas suffisamment la mesure des transformations à opérer et risque, peut-être, de manquer à son ambition de refondation. La première de ces transformations consisterait à considérer que tous les enfants sont capables d'apprendre et de réussir, et à faire évoluer en conséquence le service public. Parce que les différences entre les élèves sont non pas naturelles, mais socialement construites, et que l'échec scolaire n'est pas une fatalité, l'affirmation de la capacité de tous les élèves à suivre les apprentissages scolaires doit être au fondement du projet éducatif. La deuxième transformation porte sur le contenu des enseignements. Relever le défi des savoirs à enseigner à tous est une nécessité pour aller vers une société plus juste. À l'individualisation*

des parcours et des enseignements, il faut opposer une conception ambitieuse et émancipatrice de l'école, que recouvre le concept de culture commune, par la transmission des mêmes contenus à tous les élèves. Suivre un cursus commun, que ce soit dans le cadre de la scolarité unique ou au travers des disciplines étudiées ensemble dans une même filière, n'interdisant évidemment pas la mise en œuvre de pédagogies différenciées et ouvrant la possibilité de découvrir de nouveaux centres d'intérêt jusqu'alors insoupçonnés, afin de faire l'expérience d'un apprentissage partagé : c'est cela aussi qui fonde le vivre ensemble. Il est urgent de mettre en œuvre le "tous capables", l'appréhension de savoirs toujours plus complexes, l'ambition de transmettre une culture commune, qui posent l'exigence d'allongement de la scolarité obligatoire. L'Éducation nationale doit pouvoir disposer de plus de temps pour former les jeunes et prendre en charge, bien en amont du décrochage, les élèves qui rencontrent des difficultés. C'est pourquoi nous proposons d'instaurer une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans. Cela permettrait d'ouvrir une réflexion globale sur les cycles et les rythmes, de dégager le collègue de la pression de l'orientation, laquelle se joue aujourd'hui trop tôt et n'autorise pas le droit à l'erreur, faute de réelles passerelles. La formation des enseignants est également essentielle à la refondation de l'école. Il est temps de rendre aux enseignants la maîtrise de leur travail et de leur donner les moyens de faire évoluer leurs pratiques pour assurer la réussite de tous les élèves. Cela implique une formation de haut niveau, construite selon un continuum conjuguant le disciplinaire et le profession-

nel, dans un système d'aller-retour en lien avec la recherche. » Reste la priorité donnée au primaire, notamment par un renforcement de la scolarisation des moins de trois ans et par le dispositif « Plus de maîtres que de classes », susceptible de permettre l'expérimentation de démarches pédagogiques innovantes. « *C'était devenu une nécessité, a apprécié Michel Le Scouarnec, après les réductions drastiques des moyens et du nombre de postes d'enseignant découlant de la RGPP mise en œuvre par l'ancienne majorité. L'école maternelle était devenue une variable privilégiée de l'ajustement budgétaire du ministère de l'Éducation nationale, en dépit de son rôle décisif dans la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités, particulièrement pour les enfants issus d'un milieu social défavorisé. »* Mais la encore, il faut relativiser : « *Si nous partageons les objectifs du projet de loi concernant la réaffirmation du rôle de la maternelle et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, avec la programmation de nouveaux moyens, nous aurions souhaité qu'ils soient énoncés avec plus de force encore. La scolarisation des moins de 3 ans, particulièrement bénéfique pour les enfants issus des milieux populaires, a un effet positif en termes d'acquisition du langage, de compréhension orale et de familiarisation avec l'écrit. Le projet de loi prévoit donc la création de 3 000 postes sur la totalité du quinquennat pour développer l'accueil des moins de 3 ans. C'est un progrès indéniable, qu'il est juste de souligner. Néanmoins, avec plus de 36 000 communes et plus de 15 000 écoles maternelles publiques en France, la portée de cette mesure risque d'être insuffisante. »*

Amnistie sociale

Un enterrement et un affront à la gauche sénatoriale

Quand un gouvernement et sa majorité ne veulent pas d'un texte de loi, mais n'osent pas le rejeter frontalement, ils peuvent toujours utiliser une procédure parlementaire bien utile en la circonstance : le renvoi en commission. Une fois adoptée, celle-ci coupe court à l'examen dudit texte en séance publique, lequel retourne sur une pile de dossiers législatifs. Quand sera-t-il soumis de nouveau au vote ? Quand le gouvernement le décide, puisqu'il est seul maître de l'ordre du jour du Parlement. Voilà précisément la funeste mésaventure qui est arrivée à la proposition de loi du groupe CRC instituant une amnistie sociale. Adoptée par le Sénat le 27 février, elle n'a finalement pas été débattue par l'Assemblée nationale le 16 mai alors qu'elle était au programme de la niche parlementaire du groupe des députés du Front de gauche. Pour son président André Chassaigne, il ne s'agit ni plus ni moins que « *d'un enterrement* » organisé par « *un gouvernement qui capitule devant les exigences du Medef* ». Une réaction partagée par les sénateurs communiste qui eux aussi ont vilipendé « *un renoncement d'une partie de la majorité de gauche à l'Assemblée nationale et du gouvernement face aux exigences et remarques infondées du MEDEF et de la droite, censurant au passage des députés qui, y compris au sein du groupe socialiste, ont exprimé leur volonté*

d'envoyer un signal fort au monde du travail en votant ce texte. Aujourd'hui, les députés socialistes foulent au pied le Sénat et particulièrement les sénatrices et sénateurs de gauche. À l'évidence, la voix de la gauche sénatoriale n'est pas de leur goût. Nous ne pouvons accepter ce déni de démocratie ». Approuvée par la seconde chambre du Parlement avec la neutralité bienveillante du gouvernement, l'amnistie sociale a de fait cessé d'être une revendication défendue par le seul Front de gauche et ses parlementaires. Par ricochet, la volte-face gouvernementale touche aussi François Rebsamen, le président du groupe PS au Sénat qui avait soutenu un texte « *strictement encadré et qui visait à rétablir dans leurs droits des syndicalistes qui n'avaient manifesté absolument pas de manière violente* ». Il n'épargne pas non plus Christiane Taubira, la ministre de la Justice, qui avait estimé dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg que le vote des sénateurs était « *œuvre de justice sociale* ». En assimilant casseurs et syndicalistes, coupables de ne pas respecter la loi républicaine dans un même élan de violence, le Président de la République, son gouvernement et une majorité de députés socialistes délivrent enfin et surtout un message clair aux salariés en lutte ou tentés par l'action revendicative : le pouvoir n'est pas à vos côtés. Un choix qui présente tous les attributs d'un choix de classe.

Dans ces pages



Brigitte Gonthier-Maurin



Michel Le Scouarnec



Éric Bocquet

Éric Bocquet. Sénateur du Nord.

Mettons fin à la gangrène de la finance

Publication de patrimoine, création d'une haute autorité indépendante, lutte contre la délinquance économique et financière ainsi que contre les paradis fiscaux : que pensez-vous des mesures annoncées par François Hollande afin de favoriser la transparence de la vie politique ?

Éric Bocquet. À l'évidence les premières annonces faites par le Président de la République et le gouvernement ne sont pas de nature, tant par leur contenu que par leur ampleur, à casser les liens étroits qui unissent trop de responsables politiques au monde de la finance. L'obligation faite aux banques de publier une comptabilité « pays par pays » figure déjà dans la loi, au demeurant très insuffisante, de séparation des activités bancaires débattue et votée au Parlement en mars dernier. Quant à la liste des paradis fiscaux souhaitée, il faut pour être efficace en éditer une seule valable pour tous les pays du monde. Il faut savoir en effet aujourd'hui qu'il en existe quatre ! Toutes différentes selon que l'on consulte celle de la France, de l'OCDE, du GAFI ou encore des États-Unis. Il est indispensable qu'une définition unique des paradis fiscaux soit élaborée. Comment en effet accepter que des pays comme le Luxembourg, Jersey ou les Bahamas ne soient pas inscrits sur la liste française ?

Vous-même, parlementaire communiste, êtes-vous prêts à jouer cette carte de la transparence ?

Éric Bocquet. La transparence pour les élus du PCF va de soi, nous ne sommes pas des professionnels de la politique, nous sommes investis d'un mandat d'élu non pas pour faire carrière ou fortune. Rappelons ici que nos indemnités sont versées à notre organisation politique via son association de financement et qu'en retour nous percevons la part qui nous revient, ce principe est très clair et sain. Chaque sénatrice et sénateur du groupe CRC a rempli sa déclaration de patrimoine en début de mandat, que tous ces documents soient vérifiés systématiquement. À l'heure où les élus et partis politiques suscitent doute et suspicion, il est urgent de couper nettement les liens entre politiques et financiers. Notre République souffre trop souvent de conflits d'intérêts. L'exercice d'un mandat ne peut être considéré comme un métier, c'est à nos yeux le moyen d'un engagement au service des idées et des valeurs que nous portons du conseil municipal au Parlement.

Les annonces gouvernementales sont-elles de nature à éviter un nouveau scandale Cahuzac ?

Éric Bocquet. Je ne le crois pas. Ces annonces ne répondent pas aux questions que pose l'affaire Cahuzac. Le Président de la République et le gouvernement répètent régulièrement que ce scandale est la faute d'un homme. Depuis, on a évoqué le cas Guéant, le financement obscur de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2007. Nous pensons que cette affaire a clairement révélé les liens, les complicités entre certains élus et la finance.

Il y a quelques mois de cela, vous avez été le rapporteur d'une commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale. Aujourd'hui, votre groupe a demandé et obtenu la création d'une nouvelle commission d'enquête. Qu'est-ce que cette dernière peut apporter de plus ?

Éric Bocquet. Notre première commission d'enquête a montré l'ampleur et la complexité du système d'évasion fiscale. Avec cette seconde commission, nous voulons poursuivre ce travail



en nous penchant sur le rôle concret des banques. Toute la lumière a-t-elle été faite sur les évadés fiscaux de la liste HSBC de 2009 par exemple ? Où en sommes-nous aujourd'hui des noms et des impôts récupérés ? Ces questions restent posées. Y apporter des réponses sera l'un des buts de la nouvelle commission d'enquête qui débute ses travaux ce mois-ci. Constituée effectivement sur la proposition de notre groupe au Sénat, elle portera un regard particulier sur l'implication des banques et des acteurs financiers dans les pratiques de l'évasion fiscale. Nous travaillerons aussi à évaluer l'efficacité des moyens de la lutte en France contre ces phénomènes. Les grandes banques citées dans la formidable enquête « Offshoreleaks » seront auditionnées : HSBC, UBS, BNP... Nous nous intéresserons également à ce monde parallèle de la finance sans règle que nous n'avons pu explorer l'an dernier faute de temps, je pense à ces notions de « shadow banking », la banque de l'ombre, ou encore ces « dark pools », ces sortes de plates formes financières discrètes par lesquelles transitent des milliers de milliards de dollars en quelques secondes chaque année. Ce travail sera pour nous l'occasion de faire le lien entre ces pratiques de la finance dérégulée et la crise financière de 2007/2008 qui se décline en conditions de vie dégradées pour les peuples du monde, car c'est bien le capital qui est à l'origine de nos difficultés. Il appartiendra enfin à la com-

mission d'enquête de décider d'auditionner des personnalités impliquées ces dernières années dans ce système. Et certaines auditions pourraient, de par les personnalités qu'elles concerneront, prendre un tour assez spectaculaire.

Ce travail d'investigation parlementaire ne risque-t-il pas, une fois de plus, comme beaucoup de rapports de ce type, de rester sans traduction concrète ?

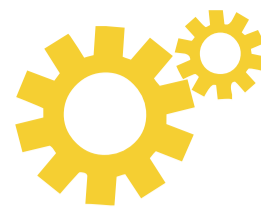
Éric Bocquet. Il me semble que les affaires récentes ont élevé encore le niveau d'indignation de l'opinion publique. Il y aura un avant et un après Cahuzac. Et puis, je le redis, cette belle enquête « Offshoreleaks » menée par 86 journalistes d'investigation de 46 pays du monde entier a conforté nos propres analyses et constats. Les 21 membres de notre première commission d'enquête viennent d'adresser à Jean-Pierre Bel, président du Sénat, une lettre par laquelle nous demandons que notre assemblée soit dotée des moyens d'action et de suivi de ces sujets en décidant la création d'une délégation sénatoriale à la défense des intérêts financiers publics. Cette idée reprend la proposition n° 5 du rapport publié en 2012, nous pensons en effet que le Parlement doit être doté d'un tel outil. Il me semble difficile aujourd'hui de ne pas avancer sur cette question de manière concrète. On peut noter à ce propos que le G20 semble décidé à s'emparer résolument du sujet, l'Union européenne tient le même discours. Tant mieux, mais nous attendons des actes et des décisions politiques. Plus que jamais, seule une opinion publique informée, mobilisée et active pourra faire avancer les choses dans le bon sens, c'est un chantier immense qui est devant nous, mais l'enjeu est tel que rien ne doit freiner cette volonté populaire, ce sera enfin la meilleure réponse au « populisme ». Et nous sommes déterminés à porter cette ambition.



Vous avez dit conventions fiscales ?

À quoi servent vraiment les conventions fiscales internationales signées entre la France et de nombreux pays étrangers et que le Parlement est régulièrement amené à ratifier ? Surtout pas à lutter contre l'évasion des capitaux, tant leur contenu est souvent indigent, dénoncent depuis des années les élus du groupe CRC, lesquels en ont une nouvelle fois la démonstration au cours d'un débat organisé dans l'hémicycle du Sénat à leur demande, le 23 avril. Dernier exemple de cette inefficacité : les procédures de vérification permises par la convention bilatérale entre la France et la Suisse ont conduit, dans un premier temps, à « blanchir » Jérôme Cahuzac... Sûrement une convention signée droit dans les yeux. Pire, ces accords sont parfois le moyen pour certains États peu regardants de se voir délivrer à bon compte un label de probité ; quand elles ne sont pas détournées par d'ingénieux avocats fiscalistes au profit de leurs clients fortunés pour échapper à toute imposition, en France et dans le pays signataire. Un comble ! « Combien de pays inscrits sur la liste noire des paradis fiscaux ont-ils pu en sortir par la simple signature de conventions fiscales avec des États aussi peu scrupuleux qu'eux ? Quel a été le prix payé aux îles Féroé ou à Andorre pour avoir accepté de si-

gnier des conventions fiscales avec les îles Caïmans afin que celles-ci sortent de la liste, a interrogé Éric Bocquet lors de ce débat ? Il faut nous le dire, monsieur le ministre, et il faut que vous plaidez à l'OCDE pour que, au minimum, il soit mis fin à cette imposture. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici même : si les listes des paradis fiscaux se vident, celles des contribuables disposant de comptes dans ces juridictions ne cessent d'enfler. Commençons par faire le ménage chez nous ! Chez nous, c'est-à-dire en Europe et en France. Combien de temps encore devons-nous supporter que l'Autriche, la Suisse, le Luxembourg ou la Belgique trichent ? Combien de temps encore devons-nous tolérer que la France vide sa liste des États non coopératifs, désarmant au passage les trop rares et faibles instruments anti-évasion de notre législation fiscale ? » Dans l'immédiat, les sénateurs communistes demandent que le gouvernement procède à « l'évaluation des conditions dans lesquelles les intérêts financiers publics sont défendus par l'économie des conventions fiscales. Cette évaluation devra être réalisée convention par convention et faire l'objet d'une synthèse permettant d'élaborer une véritable stratégie fiscale internationale ».



Paul Vergès est l'auteur d'une proposition de loi qui vise à supprimer le cinquième alinéa de l'article 73 de la Constitution. Explication : cet alinéa prive La Réunion de certaines possibilités offertes aux autres régions d'outre-mer, leur permettant d'adapter lois et règlements en raison de leurs **« caractéristiques et contraintes particulières »**, et ce *« dans les matières où s'exercent leurs compétences »*. Cette habilitation permet aux régions et départements d'outre-mer d'élaborer des règles spécifiques, adaptées à leurs territoires et à leurs projets de développement. D'ailleurs, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane se sont déjà saisies de cette possibilité. **À La Réunion comme dans ces trois régions**, le territoire connaît des spécificités : l'insularité, des conditions climatiques qui ne sont pas celles de la France hexagonale, des risques naturels spécifiques, et un contexte socioéconomique très particulier. *« Rien ne justifie ce traitement différencié entre La Réunion et les autres départements et régions d'outre-mer, plaide Paul Vergès ; rien ne justifie que des prérogatives accordées aux régions et départements de la Martinique, la Guyane et la Guadeloupe ne soient pas accordées au département et à la région de La Réunion. »*

LA PROPOSITION DE LOI

Stop au « préavis du préavis »

Les élus du groupe CRC proposent d'abroger le service minimum dans les transports, un héritage du sarkozysme aussi inefficace pour les usagers qu'attentatoire au droit de grève des salariés.

Fidèle à son hostilité récurrente envers les syndicats et les salariés en lutte, Nicolas Sarkozy aura commencé son quinquennat comme il l'a achevé, par des lois corsetant le droit de grève. La première, en 2007 a instauré un service minimum dans les transports terrestres ; la dernière, en 2012 a renforcé ce service minimum et l'a élargi aux transports aériens. Deux lois *« iniques »* toujours en vigueur, que les élus du groupe CRC, à l'initiative de Mireille Schurch, proposent d'abroger. D'abord parce qu'elles constituent *« une atteinte inadmissible aux droits des salariés »* ; ensuite parce qu'elles ont fait la preuve de leur totale inefficacité. Avec elles, un salarié doit aujourd'hui se déclarer gréviste quarante-huit heures en amont de tout mouvement social, et surtout ne pas renoncer moins de vingt-quatre heures avant, sous peine de sanction disciplinaire en cas de manquements répétés à cette obligation. Un salarié qui souhaite par ailleurs mettre fin à son action doit également attendre vingt-quatre heures avant de pouvoir reprendre effectivement le travail, avec à la clé une journée supplémentaire de perte de salaire, sauf si la grève prend fin. Ces restrictions, censées mettre de l'huile dans les rapports sociaux et rendre meilleure la vie des usagers, n'ont pas eu les effets promis par le gouvernement de l'époque : le dialogue social n'a pas progressé dans les entreprises concernées ; quant aux usagers, ils attendent toujours une amélioration de l'information qui doit, en principe, leur être délivrée. Et rien, en cas de grève, aujourd'hui comme hier, ne leur garantit ce fameux *« service minimum »*. C'est que, en pointant du doigt les salariés grévistes, Nicolas Sarkozy a volontairement fait une erreur de diagnostic, rappellent les sénateurs communistes. *« La véritable cause de mécontentement des usagers des*

transports réside, soulignent-ils, dans la libéralisation à tout crin de ces secteurs d'activité. Ainsi, les grèves constituent, encore aujourd'hui, la partie infime des dysfonctionnements entraînant des retards. Ce qui détériore la qualité du service ferroviaire comme du service aérien, c'est l'application du dogme de la concurrence, le manque de moyens humains et la faiblesse des investissements publics, le renoncement même à toute idée de service public. Particulièrement concernant le service ferroviaire, la dégradation de l'offre de service est bien la conséquence de la politique de l'entreprise SNCF ne s'adressant plus à des usagers, mais à des clients dans un objectif de rentabilité du service rendu. La qualité de service est également amoindrie par la faiblesse de l'investissement public dans les réseaux de transports, de plus en plus vétustes. Le dévouement des agents du transport public étant, par ailleurs, le principal gage de la qualité du service public. Loin de répondre aux enjeux de développement de l'offre de transport, à la modernisation du service public, aux attentes légitimes des usagers, ces lois sont donc inutiles, inefficaces et dangereuses en portant dangereusement atteinte aux droits des salariés et en renversant les rapports de force au sein des entreprises au profit du patronat. » Subtil et pernicieux, le service minimum complique l'exercice du droit de grève en l'individualisant alors même qu'il est par nature collectif. Et reconnu par la Constitution. Ce qui avait poussé les forces de gauche, en 2007 et au début de l'année 2012, a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel. Recours signés bien évidemment par les membres du groupe CRC, mais aussi par un certain François Hollande, alors simple député.

Dans ces pages



Mireille Schurch



Cécile Cukierman

Un mariage de raison

Ce fut finalement une cérémonie relativement convenue, qui ne restera pas dans les annales de la seconde chambre du Parlement. Loin des débordements vus et entendus à l'Assemblée nationale, et parfois dans la rue, l'examen par le Sénat du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a seulement donné lieu à quelques empoignades éparses, le groupe UMP ayant choisi de ne pas faire d'obstruction ni de tomber dans *« la flibuste »*, selon les mots mêmes de son principal orateur, Patrice Gélard. Au bout d'une longue semaine de discussion, le Sénat a donc le 12 avril, quelques jours avant le vote définitif des députés, adopté sans surprise le texte. Celui-ci ouvre également aux personnes de même sexe mariées la voie de l'adoption : l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint. *« Durant ces longues journées de débats, a indiqué in fine Cécile Cukierman pour expliquer le vote favorable du groupe CRC, les sénateurs communistes ont mené le combat de la laïcité contre l'invocation de l'ordre moral qui, à mon sens, a fortement dérapé à l'extérieur de notre hémicycle, dans les rues voisines du Sénat ; ils ont mené le combat contre toutes les injustices que légitiment tous les discours et les actes homophobes ; enfin, ils ont mené le combat pour la reconnaissance de toutes les familles dans l'intérêt des enfants actuellement privés d'un cadre protecteur et épanouissant. Notre but a été de répondre à l'intérêt général, celui des enfants nés et élevés au sein de ces familles, quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense. À ce titre, nous n'avons aucun jugement à porter. Nous avons exprimé le refus de toute hiérarchisation des individus et des familles fondée sur l'orientation sexuelle. Ce faisant, nous avons poursuivi notre objectif politique : la protection de toutes et de tous dans notre société, que nous voulons toujours plus juste et plus protectrice. Nous avons défendu nos exigences jusqu'au bout des valeurs républicaines. Nous restons donc convaincus que ce texte rejoint les lois émancipatrices qui font de notre code civil un livre protégeant toutes les familles, sans jamais imposer de contrainte. »*

La société malienne détruite par le FMI et le néo-colonialisme

C'est en émettant un vote très consensuel que le Parlement a autorisé la prolongation de l'intervention militaire au Mali. Seuls les parlementaires du Front de gauche se sont abstenus, faisant part de leurs multiples interrogations.

L'article 35 de la Constitution soumet au vote des parlementaires la prolongation, au-delà d'une durée de quatre mois, de toute intervention militaire extérieure. C'est donc en vertu de cet article que l'Assemblée nationale et le Sénat ont dû se prononcer, le 22 avril dernier, sur la continuation de l'opération Serval au Mali, lancée par le Président de la République le 11 janvier. Résultat : un oui massif, exprimé par l'ensemble des forces politiques représentées au Parlement, à l'exception notable des parlementaires du Front de gauche. Lesquels ont choisi de s'abstenir, manière de faire part de leurs doutes et de leurs interrogations. Au Sénat, Michelle Demessine a rappelé que le groupe CRC avait au début de l'année « pris position, sans ambiguïté, mais sans naïveté, sur la nécessité de cette intervention militaire, dont les objectifs étaient de stopper l'avance des groupes armés de fondamentalistes islamistes, d'assurer la sécurité des populations du Mali et de restaurer la souveraineté de l'État sur l'ensemble de son territoire. Les objectifs assignés à cette intervention étant pour l'essentiel atteints, grâce au comportement exceptionnel de nos soldats, il est temps maintenant de faire suite à la résolution 2085, qui prévoyait la mise sur pied par la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CE-DEAO, d'une coalition panafricaine. Il faut désormais obtenir du Conseil de sécurité une nouvelle résolution créant une force de maintien de la paix qui soit en mesure de prendre le relais. Cette résolution devrait également

nous fournir le cadre de la légalité internationale, c'est-à-dire un mandat explicite de l'ONU, permettant la poursuite des opérations militaires, que nous devons encore mener à cause de l'instabilité qui persiste dans ce pays, cela en respectant l'engagement pris par le Président de la République de retirer progressivement, selon le calendrier annoncé, nos troupes ». Ce qui sera fait en partie trois jours plus tard : le 25 avril, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies adoptera, à l'initiative

Les programmes d'ajustement structurel imposés par le Fonds monétaire international ont détruit le système scolaire et la santé publique, laissant ainsi le terrain libre aux officines caritatives islamiques.



de la France, une résolution prévoyant le déploiement de douze mille six cents Casques bleus, à compter du premier juillet prochain et ce pour un an. Cette force devra « stabiliser les centres urbains essentiels, particulièrement dans le Nord » et « empêcher un retour d'éléments armés dans ces zones ». Ces Casques bleus devront également aider les autorités maliennes à instaurer « un dialogue politique national », à organiser des élections « libres, équitables et transparentes », et à promouvoir la réconciliation avec les Touareg du Nord. Les troupes françaises restées sur place, un millier d'hommes environ à terme, auront quant à elles pour mission d'intervenir en soutien, « en cas de danger

grave et imminent ». Mais elles ne seront pas directement placées sous mandat de l'ONU... Reste à savoir si ce beau programme sera respecté. Au-delà, l'avenir d'un Mali réunifié et pacifié passe aussi et surtout par des ruptures économiques et sociales. « Il faut bien sûr proposer des solutions de long terme de nature à résoudre les difficultés dont souffrent le Mali et la région sahélienne. Les causes de ces difficultés viennent de loin, et c'est à elles qu'il faut maintenant s'attaquer si l'on veut durablement résoudre les problèmes, a défendu Michelle Demessine. Cependant, il ne faudrait ni oublier ni occulter les relations ambiguës

qu'ont entretenues les précédents gouvernements avec le Mali. Ces gouvernements portent de lourdes responsabilités dans la dislocation de la société et l'effondrement de l'État malien. Ils ont soutenu tous les programmes d'ajustement structurel imposés par le Fonds monétaire international, programmes qui ont détruit le système scolaire et la santé publique, laissant ainsi le terrain libre aux officines caritatives islamiques. Ils ont aussi approuvé la libéralisation de la filière coton préconisée par la Banque mondiale, qui a accéléré l'exode rural et l'émigration, tout en la bloquant, alors même que les sommes d'argent envoyées au Mali par les travailleurs émigrés sont plus élevées que l'aide publique que la France alloue à ce pays. Tout cela a contribué

de manière décisive à la chute de celui-ci. Mais il ne suffirait pas de condamner : il faut radicalement changer de politique ! Veillons désormais, par des actes concrets, à rompre avec l'image d'une France pilleuse des richesses minières ou pétrolières de l'Afrique. » Et dans ce cadre, la France peut œuvrer utilement, a développé la sénatrice du Nord : « Nouons de nouveaux partenariats, de nouvelles relations économiques avec les États, débarrassés des arrière-pensées de simple préservation de nos intérêts économiques et stratégiques, de nos marchés, de notre accès à l'uranium ou au pétrole. Soutenons, par exemple, les collectivités territoriales maliennes dans leur volonté d'obtenir des compagnies minières internationales la transparence de leurs activités et des contrats passés, afin qu'elles puissent négocier une juste répartition des richesses produites en faveur des territoires et des populations concernées. Il faut avoir une approche globale et traiter les causes et pas seulement les conséquences. Nous craignons que le mandat qui va nous être conféré ne concerne que le seul maintien d'une présence militaire dans ce pays. Il ne nous paraît pas adapté à la nécessité d'offrir maintenant à ce dernier de réelles perspectives de développement et de souveraineté. »

ORDRE DU JOUR

► JUIN

- 13
Projet de loi relatif à l'élection des sénateurs
- 18
Projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche
- 27
Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires (deuxième lecture)

► JUILLET

- 8
Projet de loi relatif à la fraude fiscale et création d'un parquet financier
- 15
Projet de loi relatif à la transparence de la vie politique
- 21
Débat d'orientation budgétaire

► JUILLET (SUITE)

- 22
Réunion du Congrès pour la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (sous réserve)



Retraites finissons-en avec ces vieilles recettes !

Guy Fischer, sénateur du Rhône.

LA NOUVELLE RÉFORME DES RETRAITES QUE PRÉPARE LE GOUVERNEMENT REPREND LES INGRÉDIENTS DES PRÉCÉDENTES. COMME ELLES, ELLE S'ANNONCE VOUÉE À L'ÉCHEC.

En octobre 2010, au Sénat, nous tirions un bilan amer de la dernière réforme des retraites du gouvernement Sarkozy. Je ne citerai qu'un extrait de mes propos d'alors pour mettre en perspective cette réforme honnie par l'ensemble des formations de gauche de notre pays, avec celle qui s'amorce pour notre plus grande inquiétude. « *Au final, - disais-je lors des conclusions de la CMP - c'est bien votre refus d'inventer une meilleure répartition des richesses afin de renforcer notre système de retraite par répartition, qui vous conduit à imposer une réforme qui, nous l'avons dit, sera injuste, inefficace et brutale. Brutale, car en jouant simultanément sur les trois facteurs : le passage de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, à 67 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein et l'augmentation de la durée de cotisation, vous allez plus loin et plus vite que n'importe où en Europe. Elle sera inefficace, car votre réforme n'est pas financée. Enfin, elle sera injuste, car ce sont les salariés qui supporteront l'essentiel de cette réforme.* » Après un an de gouvernement Hollande, dont les engagements de campagne avaient soulevé tant d'espairs, on voit de nouveau fleurir dans la presse gros titres et éditos prônant l'inéluctabilité et l'urgence d'une nouvelle réforme, récession oblige ! « *Cotiser plus longtemps ne suffira pas* »... « *Une majorité de Français se prononce pour une durée de cotisation plus longue* »... « *Retraites : Des conditions plus contraignantes partout en Europe* »... « *Les données de l'équation à résoudre : 200 milliards d'euros de déficit cumulé de l'ensemble des régimes de retraite d'ici à 2020* »... Et je n'aurai garde d'oublier deux honteuses stigmatisations : les « *avantages exorbitants* » dont bénéficieraient les

Il nous faut dès à présent expliquer, convaincre, démontrer que d'autres pistes que celle de la spirale de la régression existent. Non seulement pour les retraites, mais pour l'ensemble de notre système de protection sociale solidaire.

Dans ces pages



Guy Fischer



Évelyne Didier



Thierry Foucaud

fonctionnaires accédant à la retraite et le prétendu excellent niveau de vie des retraités français. Car tout cela participe d'une tromperie qui vise à dresser les catégories de salariés les uns contre les autres. Tous les ingrédients seraient donc à nouveau réunis pour culpabiliser les Français et leur faire avaler un nouveau mauvais coup sur notre système de retraite par répartition ? J'en suis malheureusement convaincu. Depuis ses ardentes envolées de campagne, depuis son très symbolique décret permettant le retour partiel à la retraite à 60 ans pour les salariés ayant commencé de travailler avant 20 ans, le Président François Hollande est passé sous les fourches caudines du gendarme européen, qui l'enjoint d'être plus « *audacieux sur les retraites* ». Il s'est également soumis au diktat du patronat français auquel il a déjà consenti un cadeau de choix sous la forme d'un crédit d'impôt compétitivité-emploi de 20 milliards d'euros aux entreprises en décembre dernier. Comme on pouvait s'y attendre, lors de sa conférence de presse du 16 juin, il a repris exactement à son compte l'argument de la droite pour faire travailler plus longtemps les Français : l'allongement de la durée de la vie. Il est donc probable que la conférence sociale des 20 et 21 juin débouchera sur un nouvel allongement de la durée de cotisation, qui est aujourd'hui de 41,5 annuités. Ceci n'exclut pas le recours à d'autres leviers, tels que la désindexation par rapport à l'inflation, comme les partenaires sociaux l'ont fait pour les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, l'augmentation de la CSG, particulièrement pour les retraités qui l'acquittent déjà, ou encore l'augmentation des cotisations patronales... dont bien entendu le MEDEF ne veut pas entendre parler ou des cotisations salariales, qui aurait pour effet une perte immédiate de pouvoir d'achat in-



ceptable pour les salariés. S'agissant d'un éventuel recul de l'âge légal de départ, je pense que le gouvernement évitera symboliquement d'y avoir recours. Du reste, un allongement de la durée de cotisation fera mécaniquement reculer l'âge des départs, sans oublier que la réforme de 2010 va déjà porter l'âge minimum à 62 ans ! Quelle que soit l'hypothèse finalement retenue, si nous ne parvenons pas à infléchir ces projets marqués du sceau de l'ultralibéralisme européen, la perte de pouvoir d'achat sera significative pour les retraités, alors que leurs retraites sont déjà réduites par les carrières incomplètes, les périodes de chômage, l'explosion du temps partiel subi – notamment pour les femmes – les contrats précaires qui deviennent la règle. C'est pourquoi, il nous faut dès à présent expliquer, convaincre, démontrer que d'autres pistes que celle de la spirale de la régression existent. Non seulement pour les retraites, mais pour l'ensemble de notre système de protection sociale solidaire. La question des ressources est centrale, et je l'ai répété, année après année, lors de la discussion de

chaque projet de loi de financement de la sécurité sociale : nous pouvons trouver des recettes plutôt que de rechercher systématiquement des économies qui pèsent exclusivement sur les assurés sociaux. Et ces ressources doivent provenir de là même où les richesses sont créées, c'est à dire des entreprises. Il convient déjà de mettre fin aux pratiques d'exonérations et d'exemptions de cotisations sociales, dont nous avons vu qu'elles sont coûteuses, qu'elles dévalorisent le travail et n'enrayent pas la montée vertigineuse du chômage. Mais plus fondamentalement, il faut revoir complètement la répartition de la richesse créée. Car rien ne justifie aujourd'hui que la hausse de la productivité continue à profiter d'abord et avant tout aux actionnaires, aux spéculateurs, et non pas à

celles et ceux qui de par leur travail y participent activement. Concrètement, une des propositions des communistes est de moduler le taux de la part patronale de cotisations sociales en fonction du rapport masse salariale sur valeur ajoutée. Le principe étant de favoriser les entreprises qui ont une politique vertueuse en matière d'emploi. De la même manière, nous proposons une réforme de l'assiette de cotisation en la faisant porter sur tous les éléments de rémunération utilisés par les employeurs pour contourner les hausses salariales demandées par les salariés. (intérêtement, participation, plans collectifs d'épargne salariale ou retraite). Ces différents dispositifs, qui échappent totalement ou partiellement aux cotisations sociales sont estimés par la Cour des Comptes à 120 milliards d'euros par an. Nous proposons également l'instauration d'une cotisation sociale, au moins égale aux cotisations assises sur les salaires, pesant sur les revenus financiers des entreprises. Toutes ces mesures sont destinées à garantir la pérennisation et le renforcement de notre système de protection sociale fondé sur la solidarité. Car nous entendons réaffirmer que poser la question des retraites, c'est d'abord et avant tout poser la question du choix de société que nous voulons collectivement construire. Elle repose pour nous sur un principe simple : bien travailler pour bien vieillir et sur un pilier, la solidarité. Je me garderai de conclure sur ce très emblématique dossier des retraites ; cela voudrait dire que je crois l'histoire écrite à l'avance et ce n'est pas ma philosophie. Ambroise Croizat, parlant du programme du Conseil National de la Résistance, disait en 1945 : « *Le changement n'est pas qu'une affaire de lois. Il réclame votre participation dans la rue, la cité, l'entreprise.* » Nous tous, au groupe Communiste, Républicain et Citoyen du Sénat, faisons le pari que la rentrée sociale de l'automne se fera ici, au Parlement, et là, dans les usines, les quartiers, les cités. Et si une page d'histoire doit s'écrire, ce ne sera pas dans la résignation, mais dans l'action collective à laquelle je m'honore de croire encore, indéfectiblement.

Désindustrialisation

Où est la volonté politique ?

Thierry Foucaud, sénateur de Seine-Maritime.

La poursuite du déclin industriel en Haute-Normandie offre une douloureuse illustration des ravages sur l'emploi et les perspectives stratégiques d'avenir dans notre pays. Dans cette région au patrimoine industriel marqué, l'INSEE recense ainsi plus de 20 000 disparitions d'emplois directs dans ce secteur clé entre 2002 et 2012 pour le seul département de Seine-Maritime (plus de 10.000 dans l'Eure). En dix années de gouvernements de droite, la vallée de la Seine a progressivement vu disparaître ce qui faisait encore la fierté de ce territoire et participe à son identité même. Pourtant l'hémorragie se poursuit depuis avec l'annonce de la fin de l'activité de la raffinerie de Pétroplus à Petit-Couronne, celle d'un plan social chez le transporteur Loheac à Grand-Couronne ou encore les inquiétudes que laissent planer le projet de vente par Total de l'usine d'engrais azotés GPN (ex Grande-Paroisse) au groupe autrichien Boréal. Aux multiples friches existantes viennent s'ajouter chaque jour des menaces dans les secteurs de la chimie, de la pétrochimie, de la plasturgie, dans les industries de pointe, et en particulier pour les usines automobiles Renault à Cléon et à Sandouville, où la question des salariés retraités partis dans le cadre du Plan Volontariat n'est toujours pas réglée. Dans le même temps, le projet de loi issu de l'accord dit de « sécurisation de l'emploi » a déjà laissé augurer des nouvelles marges de manœuvres dont n'hésiteront pas à se saisir les employeurs, vers plus de rentabilité, au détriment des salariés. On en retrouve la traduction concrète sur le site d'Europac à St-Etienne-du-Rouvray où la direction, dans le cadre d'une réorganisation des services, a voulu imposer à quatre salariés une mutation au Portugal pour 931 euros mensuel, sous peine de licenciement. Même constat chez Revima à Caudebec en Caux, avec la soudaine remise en cause du 14^{ème} mois et de la prime d'ancienneté, et la perspective de l'augmentation du temps de travail de deux heures par semaine, pour le même salaire. Une traduction de l'ANI avant l'heure ! La lutte a pour le moment permis aux salariés de maintenir ces acquis sociaux. Car ce qu'ils revendiquent à raison, c'est non pas que l'on contraigne leurs droits, mais qu'on leur donne du travail ! Pourtant, que penser de la gestion du dossier Pétroplus pour lequel le groupe CRC continue à en appeler à un engagement fort de l'Etat qui cesserait de choisir entre bateleur de foire et spectateur impuissant des ravages du libéralisme ! La création de la Banque publique d'investissement (BPI) laisse pour le moment les parlementaires sur leur faim. Dépourvue du statut d'établissement de crédit (c'est à dire de banque, tout simplement !), ce qui devait être le « bras armé » de l'Etat en matière industrielle n'est pour l'heure qu'un « boxeur manchot ». Et pourtant, seul 1 % des fonds de la BPI pourraient sauver Pétroplus, en assurant sa modernisation, permettant ainsi de produire 8 % des besoins de la France en pétrole raffiné. A défaut d'une solution dans les délais, il faut passer à l'étape suivante. Dans le cas de Pétroplus comme dans celui d'Arcelor ou de Florange, si aucune reprise n'est envisagée, il faut procéder à des nationalisations. Dans certains cas, il pourra s'agir de nationalisations temporaires, avant de retrouver un repreneur fiable et s'engageant à rester en France. Le coût de ces nationalisations est sans cesse invoqué. Mais à combien s'évaluent l'impact de la fermeture de l'usine, la dépollution du site, l'entretien de la friche, les formations proposées aux salariés licenciés et surtout l'impact sur les entreprises intervenantes, les commerces, les communes ? Depuis les années 1980 et de plus

en plus sensiblement ces dix dernières années, le territoire doit composer durablement avec ces vestiges de sites qui restent à dépolluer sur des centaines voire des milliers d'hectares, et qui marquent de manière indélébile les ravages des politiques libérales. Penser politique industrielle ne peut plus se concevoir sans une approche globale, intégrant tous les paramètres qui se posent. Si Petroplus ferme, c'est le port du Havre qui voit son trafic baisser, c'est la Cosmetic Valley de l'Eure qui a moins de pétrole raffiné ou c'est encore notre commerce extérieur qui se dégrade, nous obligeant à importer ces produits raffinés. 11 milliards d'euros de déficit sur le pétrole raffiné, cela ne suffit pas encore ? Si l'on accepte de fermer ici, quelle sera la position de l'Etat quand Total voudra fermer demain deux nouveaux sites en France et alors qu'Exxon fait déjà peser le doute sur l'avenir de la raffinerie de Normandie ? L'industrie crée notre richesse, crée nos emplois. Derrière chaque fermeture de site, ce sont autant d'emplois induits impactés dans la sous-traitance et la logistique, pour les commerces et dans les services. Les activités portuaires et la gare de triage de Sotteville-les-Rouen menacés en dépendent également, alors qu'ils nous offrent une alternative au tout camion. Des colloques Axe Seine aux débats publics Ligne Nouvelle Paris Normandie ne ressortent que de bonnes intentions, dans un contexte de concurrence internationale où les puissances extérieures n'attendent pas. Il faut très vite du concret et dans un premier temps légiférer pour garantir notre indépendance dans ces secteurs stratégiques. Nous avons, en concertation avec les salariés de l'industrie, élaboré des propositions en ce sens. Dans un autre registre, comment interpréter les annonces du ministre du Redressement productif qui remettent en cause le projet d'EPR à Penly, alors que la quasi-totalité des acteurs locaux comptent toujours sur l'implantation du réacteur de troisième génération pour redynamiser l'économie du territoire. Enfin, comment ne pas déceler par la disparition de formations dans l'enseignement professionnel et technique en lien avec ces professions, un très mauvais signe pour notre jeunesse et notre économie ? Il importe de stopper l'hémorragie en soutenant une politique publique industrielle audacieuse et cohérente pour notre pays. L'Etat peut et doit aujourd'hui décider si la France est encore un pays où l'industrie a une importance. A l'heure où le Premier ministre avance l'idée de la vente de parts publiques dans des entreprises, nous réaffirmons pour notre part la priorité d'une présence du capital public dans l'industrie, gage de pérennité, d'avenir et d'indépendance nationale. Des propositions alternatives peuvent être portées, au lieu de cette politique qui va consister à privatiser des parts d'entreprises publiques pour en « nationaliser » d'autres en partie. La Banque publique d'investissement doit devenir un établissement de crédit de plein droit, capable de se refinancer auprès de la BCE pour proposer des emprunts à faible taux d'intérêt à l'ensemble des PME qui en ont besoin. Il faut contrôler l'usage que font les banquiers des 90 milliards d'euros d'encours du livret de développement durable (ex CODEVI) pour qu'ils servent effectivement la cause de l'emploi industriel. Et pourquoi ne pas proposer de créer un nouveau livret épargne industrie dont le taux serait le même que celui du livret A et qui permettrait de financer des emprunts à faible coût pour les entreprises, à raison des créations d'emploi ; des mises en formation et de la politique salariale induites par les investissements ainsi financés ? Une autre volonté politique est nécessaire pour la relance de notre industrie, pour exiger des banques qu'elles abandonnent la spéculation pour l'emploi durable. Une volonté que l'action des élus de terrain, des salariés, de leurs syndicats, de la population peut imposer contre la simple logique du profit immédiat et des gestions à courte vue.



Urgence déchets

Evelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.

La gestion des déchets a pris une importance grandissante pour les collectivités et les citoyens, tant d'un point de vue environnemental que financier. Des évolutions considérables sont intervenues depuis plus de vingt ans. Beaucoup a déjà été fait sous l'impulsion des directives européennes, de l'action des collectivités locales et de la prise de conscience de chacun en raison de l'impact de notre mode de vie sur notre environnement. Mais beaucoup reste à faire pour réduire nos déchets. Tout d'abord, la gestion des déchets doit être soumise au contrôle des citoyens. En effet, désignés comme les pollueurs, de plus en plus taxés et obligés de trier, il leur est demandé de diminuer leur production de déchets. Mais aujourd'hui, les citoyens n'ont pas le pouvoir d'intervenir en amont du cycle de fabrication. De plus, l'obsolescence programmée des objets manufacturés participe directement à l'augmentation des déchets en favorisant la mise au rebut rapide de ceux-ci. C'est un outil destiné à augmenter la consommation dans un but mercantile, contraire à l'intérêt général. Il s'agit d'un des outils les plus pervers dans la course à la consommation. La surconsommation et le surendettement sont les deux mamelles nourricières de cette course folle entretenue et orchestrée par les fils de pub. L'obsolescence programmée est aussi le révélateur des principaux dysfonctionnements du marché dans son acceptation libérale et du mythe de la concurrence libre et non faussée parce que tous ces mécanismes ne visent qu'un seul et même objectif pour chaque firme : faire plus de profit. Ainsi si des filières de recyclage doivent être développées, elles ne représentent qu'un geste curatif. Ce qu'il faut, c'est agir sur la prévention, et celle-ci passe évidemment par le citoyen qu'il faut informer sur le circuit des déchets et leur devenir, sur les coûts et sur l'impact environnemental des produits qu'il achète. Mais pas seulement. C'est le citoyen qui supporte la part la plus importante des coûts ; il est donc nécessaire d'examiner précisément la fiscalité sur les déchets ménagers et le devenir des sommes perçues. Aujourd'hui, la ponction financière sur les foyers par le biais de la taxe ou de la redevance est lourde. La politique fiscale concernant les déchets ne peut pas masquer une ponction supplémentaire sur les ménages pour alimenter le budget général. Il est temps d'examiner précisément le devenir des sommes perçues, pour le bien des citoyens, mais également des collectivités. Par ailleurs, réfléchir aux modes de traitement des déchets ne doit pas nous faire oublier que l'essentiel est dans la réduction des déchets à la source. L'éco-conception a comme principaux avantages de préserver les ressources et de réduire les déchets ultimes. Elle impose aussi aux producteurs de concevoir leurs produits de façon à réduire au maximum les impacts environnementaux de la fabrication et de la distribution des produits et d'assumer la responsabilité matérielle et économique de leur fin de vie. La responsabilité élargie du producteur (REP) permet d'intégrer au coût du produit, les coûts de protection de l'environnement qui sont liés à son traitement et à son élimination. Mais dans quelles mesures les REP contribuent-elles à développer l'éco-conception des produits ? Esther Sittler, Sénatrice du Bas-Rhin, et moi-même devons répondre à cette question dans un rapport d'information qui nous a été confié par la commission du développement durable du sénat. Ce qui est incontestable aujourd'hui, c'est qu'on ne peut plus concevoir un objet manufacturé sans se demander ce qu'il deviendra à terme. Enfin, s'intéresser à une meilleure conception des produits, c'est aussi s'intéresser aux personnes qui travaillent dans les filières de collecte et de tri des déchets. Ces postes, ne faisant bien souvent appel à aucune qualification particulière, peuvent s'exercer dans le cadre d'entreprises de réinsertion. Mais ces professions associent des contraintes physiques et des risques accidentels (gestes répétitifs à cadence soutenue, nuisances sonores, posture, contact avec les déchets pour ne citer que ceux-là). Il faut réduire la pénibilité de ces métiers et améliorer les chaînes de tri. Pour conclure, il est essentiel que soit annoncé clairement quels sont les objectifs du traitement des déchets : s'agit-il simplement d'éliminer les déchets avec une fiscalité qui permette de couvrir les coûts de cette activité ? D'inclure la politique « déchets » dans une production énergétique ? De limiter les gaz à effet de serre et l'utilisation des matières premières ou encore de créer une nouvelle activité économique ? Les taxes perçues sont-elles des prétextes pour financer d'autres politiques et faire entrer des recettes dans le budget général ? Il est donc clair que cette question de la clarification des objectifs, mais aussi de l'ordre de leurs priorités est indispensable pour pouvoir penser ces politiques de gestion des déchets de manière globale et transparente. Il nous faudra donc travailler non seulement sur l'éco-conception mais aussi sur les garanties, la sobriété et l'économie circulaire. Ceci demande un retournement des valeurs et une véritable révolution qui replace l'homme au cœur de notre action.



Une affaire trop importante pour la laisser aux seuls militaires

Michelle Demessine, sénatrice du Nord

L'activité des parlementaires du Front de gauche dans le domaine de la Défense nationale est souvent méconnue et incomprise. Dans le meilleur des cas, on ne retiendra que leur prise de position lorsque le Parlement est sollicité pour donner son avis sur une intervention militaire de la France à l'étranger. En revanche, la discussion du budget de la défense, deuxième budget de l'État en volume et traduction financière d'une politique aux incidences considérables sur la vie et l'économie de notre pays, passe totalement inaperçue. Ceci peut se comprendre, car l'essentiel des décisions en matière de Défense nationale étant constitutionnellement du ressort du seul Président de la République, le rôle du Parlement est très limité : peu de textes législatifs proprement dits, une fonction de contrôle qui, la plupart du temps, se limite en séance publique à des débats sans vote. On aurait pourtant tort de se satisfaire de cette situation, d'y être indifférent, et de penser que la faiblesse du contrôle



démocratique sur cette activité régaliennne de l'État serait le signe de son peu d'importance. Un autre danger serait de considérer que ces questions ne doivent concerner que les spécialistes ou ceux qui en ont le goût, et bien évidemment les militaires. Il se trouve que dans la prochaine période, les parlementaires communistes devront très concrètement exposer leurs analyses et prendre publiquement position sur ces questions majeures, à l'occasion de la publication du Livre blanc de la Défense et de la sécurité nationale et de la discussion, à l'automne, d'une loi de programmation militaire qui en sera la traduction budgétaire. Un nouveau « Livre blanc » a en effet été remis au Président de la République le 29 avril dernier. Élaboré par un groupe restreint d'experts et de représentants de l'État, auxquels étaient associés trois députés et trois sénateurs, il dresse un état des lieux et propose au chef de l'État les nouvelles grandes orientations de la politique de défense du pays pour la décennie à venir. Il devrait être examiné en séance publique au Parlement avant l'été. Il faut d'emblée déplorer que les questions traitées ne fassent pas, hormis un débat parlementaire à l'audience limitée, l'objet d'un large débat national. Les réponses apportées dans ce document sont pourtant déterminantes pour l'avenir de notre pays et révélatrices d'une certaine conception de la société, que pour notre part nous ne partageons pas pleinement. Il faut en premier lieu regretter que les options proposées ne soient pas en rupture avec les politiques de défense de la droite et qu'elles se contentent de les adapter à des situations nouvelles, mais sans aucunement remettre en cause le modèle stratégique de projection des forces, d'intégration et de soumission à

l'Otan qui était celui des battus de mai 2012. Depuis une vingtaine d'années, nous sommes pourtant passés d'une armée de conscription, dont la mission principale, malgré de nombreuses contradictions, était la sanctuarisation du territoire national, à une armée de professionnels prioritairement utilisés à des interventions extérieures, la plupart du temps dans le cadre de l'Otan, et sans lien précisément établi avec des menaces pesant sur la souveraineté et l'indépendance du pays. Depuis le précédent Livre blanc, le contexte géostratégique a aussi particulièrement évolué : nous avons réintégré le commandement militaire de l'Otan (sans aucun débat démocratique sur cette nouvelle orientation stratégique qui nous réengage dans une alliance contraignante) et l'intervention de cette organisation est en passe de s'achever en Afghanistan tandis que nous avons mené deux nouvelles opérations militaires d'envergure, en Libye et au Mali. Après l'espoir suscité par leurs « printemps », l'évolution des sociétés arabo-musulmanes est inquiétante et l'opposition entre deux blocs régionaux qui se cristallise à travers le conflit syrien risque d'embraser tout le Moyen-Orient. Enfin, la guerre menée au Mali a révélé combien les pays de la bande sahélienne étaient profondément déstabilisés par le sous-développement qui génère le narco-terrorisme et les revendications des Touareg. L'analyse des menaces contre notre pays exposées dans le Livre blanc n'est pas fondamentalement renouvelée et reste prisonnière des mêmes schémas de pensée que ceux de la droite. Certes, de nouveaux risques de conflits entre États, dus à l'augmentation des budgets militaires, notamment en Asie, sont identifiés, mais seules la déstabilisation du Moyen et du Proche-Orient, la déliquescence de certains États livrés aux trafics et aux groupes armés, et la prolifération des armes de destruction massives restent mises en avant. Tout cela sans qu'en soient analysées les causes profondes. La globalisation qui multiplie les flux de marchandises et de personnes est perçue sous le seul angle de l'augmentation des risques de terrorisme, sans mettre en cause la responsabilité des luttes pour la défense de leurs propres intérêts qui opposent entre elles les

grandes entités économiques et financières à travers le monde. La criminalité organisée, les risques naturels (conséquence partielle du réchauffement climatique) sanitaires ou industriels, les flux migratoires, ainsi que les attaques contre nos ressortissants à l'étranger, complètent la liste des menaces, avec une priorité désormais accordée à la lutte contre les attaques que subissent les systèmes informatiques. Par ailleurs, la doctrine de la dissuasion nucléaire avec ses deux composantes, maritime et aéroportée, est réaffirmée, alors qu'il aurait fallu s'interroger sur sa pertinence pour lutter aujourd'hui contre des menaces ne provenant plus d'États en tant que tels, et sur le coût financier considérable de nos forces nucléaires (1/4 du budget global de la Défense) qui est maintenu au détriment de l'équipement de nos forces conventionnelles, et qui pèse lourdement sur les finances publiques. La parution de ce nouveau Livre blanc aurait dû être l'occasion d'ouvrir le débat sur cette question fondamentale, qui, malgré les apparences, ne fait plus consensus dans le pays et qui entretient une dangereuse course aux armements. Dans un tel contexte, la notion, purement militaire, de « défense » est à nouveau assimilée à celle beaucoup plus large de « sécurité nationale ». Les menaces ne sont pas véritablement hiérarchisées, comme ne sont pas non plus clairement définis ce que sont les « intérêts

vitaux » du pays, au nom desquels nous entretenons un outil militaire qui représente une part si importante du budget national. La principale question que se sont posée, à juste titre, les rédacteurs de ce nouveau Livre blanc était de savoir comment conserver les ambitions de la France dans un monde instable et comment maintenir un effort substantiel pour assurer notre sécurité dans une situation économique et budgétaire aussi dégradée. Mais leurs réponses ont pour nom austérité et atlantisme, deux dangers mortels pour l'indépendance et la souveraineté nationale. En outre, sous couvert d'annoncer des moyens budgétaires préservés, le Président de la République organise en réalité un affaiblissement global de notre outil de défense : les éléments principaux en sont une nouvelle suppression de vingt-quatre mille postes dans les armées, ce qui entraîne une réduction de leur format et donc de leur « contrat opérationnel », et une baisse de 40 %, chaque année, des crédits attribués aux programmes d'armement. Avec la disparition d'unités et d'établissements, cela aura inévitablement des conséquences négatives sur la situation de nos territoires et de leurs populations, ainsi que sur l'emploi et la perte de savoir-faire de nos industries de défense. Enfin les ventes envisagées de participations de l'État dans ces industries pour réaliser des

Dans ces pages



Michelle Demessine



Marie-France Beaufile



Laurence Cohen

Depuis une vingtaine d'années, nous sommes passés d'une armée de conscription, dont la mission principale, malgré de nombreuses contradictions, était la sanctuarisation du territoire national, à une armée de professionnels prioritairement utilisés à des interventions extérieures.

●●● économies budgétaires, annoncent de nouveaux abandons de maîtrise publique dans un secteur aussi déterminant pour la souveraineté nationale. Tout ceci peut sembler abstrait et éloigné des préoccupations de nos concitoyens. Ce sont pourtant des décisions qui, si elles étaient confirmées, pourraient avoir des répercussions négatives sur leurs vies, tant d'un point de vue économique que sur la défense à plus long terme des intérêts de notre pays. C'est tout l'enjeu des prochaines discussions autour du Livre blanc et de la Loi de programmation militaire, au cours desquelles les parlementaires communistes feront entendre la singularité de leur voix dans

le consensus ambiant. Cela suppose notamment une autre évaluation des menaces, actuelles et futures, qui pèsent sur la France afin de se donner les moyens adaptés pour y faire face. Ils ne laisseront pas ce débat se dérouler dans l'indifférence générale. Ils proposeront ainsi l'alternative d'une véritable politique de défense, qui garantisse l'autonomie de décision stratégique de notre pays et la souveraineté de son peuple. C'est la seule façon de conforter, dans un cadre multilatéral, un système de sécurité collective qui soit un outil efficace de résolution des conflits sur le chemin de la paix et du désarmement international.

Économie

Sérieux budgétaire ou austérité ?

Marie-France Beaufiglioli, sénatrice d'Indre-et-Loire

Nous commençons à ressentir les effets de l'entrée en vigueur du nouveau traité européen, auquel notre groupe s'est opposé. Le Sénat vient de débattre du projet de programme de stabilité qui sera présenté à la commission européenne. L'objet est clair, réduire le déficit public en diminuant les dépenses dans le Budget de l'État, de la Sécurité sociale en direction des collectivités territoriales. Ainsi quand nous allons débattre du Budget pour 2014, le carcan aura déjà été installé réduisant les capacités du Parlement de faire d'autres choix. Pourtant la réalité en France et en Europe témoigne de la nocivité de ces choix inscrits dans le Traité de Maastricht puis du TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance). Les élus que nous sommes viennent de le vérifier. Les collectivités locales, les communes en particulier, après 4 ans de blocage, se voient signifier par le gouvernement une réduction des dotations budgétaires de 4,5 milliards à l'horizon 2015. Les habitants auront de leur côté à apporter leur contribution à partir de l'année prochaine avec l'augmentation de la TVA à hauteur de 7 milliards d'euros. Le chômage grimpe comme jamais, les salaires stagnent, les hausses des pensions sont en sursis, le principe d'universalité risque d'être remis en cause pour les allocations familiales, les salariés du privé vont voir leurs conditions de travail attaquées, par la flexibilisation à outrance des horaires, le recours aux temps partiels, les licenciements facilités et un marché offert aux grands groupes d'assurances pour la complémentaire santé. On nous répète à longueur de journée que tout cela n'est que sérieux budgétaire et n'aurait rien à voir avec l'austérité ! Pourtant l'INSEE nous le rappelle, la baisse du pouvoir d'achat est devenue une réalité. Toutes les enquêtes, tous les sondages montrent qu'il y a un rejet de cette politique. Elle ne correspond pas à ce que les Françaises et les Français attendaient lorsqu'ils se sont débarrassés de Nicolas Sarkozy. Ce gouvernement nous avait pourtant promis que les efforts seraient partagés. Les premières mesures fiscales qui allaient effectivement dans le bon sens et que nous avons approuvées ont vite été remplacées par des orientations dignes des politiques les plus ultralibérales que nous ne pouvons accepter. Ce qui se passe en Grèce, en Espagne ou au Portugal devrait nous inciter à ne pas prendre pour argent comptant ce que propose la Troïka (UE, BCE, FMI). Plus les recours aux politiques austéritaires sont importants, plus les déficits publics se creusent. Moins il y a de dépenses publiques, moins il y a de production et plus il y a de chômage. Telle est la réalité vécue par les peuples de ces pays. Nous savons parce que nous y sommes confrontés en tant qu'élus que nos investissements publics et en particulier ceux des collectivités locales, qui représentent 70 % du total, servent l'activité économique. Que vont devenir nos entreprises du bâtiment et des travaux publics avec de telles contraintes budgétaires ?

Les rentrées fiscales vont être ainsi de plus en plus réduites et nos déficits publics s'amplifier. Tirer vers le bas l'économie, comme tirer vers le bas le social n'aura pour conséquence que la récession et l'augmentation de la dette publique. Les statistiques Eurostat sur la dette publique rappelées par les économistes atterrés font la preuve que ces politiques d'austérité ont des effets désastreux sur les finances publiques « *Entre le premier trimestre 2011 et le troisième trimestre 2012, elle a augmenté de 4 points dans la zone euro (de 86 % à 90 % du PIB), mais de 25 points au Portugal (de 95 % à 120 %), 12 points en Espagne (de 65 % à 77 %) et 7 points en Italie (de 120 % à 127 %).* » Olivier Blanchard, économiste du FMI, reconnaît avoir « *sous-estimé l'augmentation du chômage et la baisse de la demande intérieure associée à l'assainissement budgétaire* ». Ce n'est donc pas le bon choix. La disparition de services publics comme nous avons pu l'observer ces dernières années est facteur de désertification, que ce soit dans nos communes rurales ou dans les banlieues des grandes villes. Les entreprises s'installent là où il y a des écoles, des services de santé, là où les communications sont facilitées. La présence de services publics est un atout important pour le développement économique de nos régions. Apporter des prestations familiales et sociales dignes de ce nom aide les familles à consommer mieux. Cela favorise l'activité des entreprises et des commerces. Le développement des transports collectifs participe également à l'activité des entreprises, au soutien à l'emploi, au développement des régions. Relancer la croissance grâce à une dépense publique répondant efficacement aux besoins des habitants est facteur de meilleures rentrées fiscales. Ce sont ces choix politiques qui pourraient relancer par le haut notre économie et créer le cercle vertueux indispensable qui redonnerait la confiance à notre peuple. Mais on nous assène l'idée mille fois martelée : il n'y aurait plus d'argent dans les caisses. Qu'en est-il réellement ? Où va l'argent ? Si on ne s'en tient qu'aux exonérations, allègements de charges, aides publiques, réductions d'impôts en direction des entreprises, ce sont 170 milliards qui sont ainsi dépensés. Toutes ces mesures sont évidemment prises au nom de l'emploi, comme nous l'ont répété les différents gouvernements au fil des dernières années. Mais malheureusement le chômage s'est aggravé. Ces mesures ont fait la preuve de leur totale inefficacité. Le seul résultat tangible est l'augmentation des dividendes aux actionnaires. L'investissement stagne et les salaires reculent. Quant à l'évasion fiscale, ce serait 60 à 80 milliards d'euros qui échapperaient ainsi aux rentrées fiscales. Au lieu de supprimer des emplois dans les services fiscaux, donnons-leur les moyens de récupérer ces sommes utiles pour notre budget. Tous ces milliards placés dans les paradis fiscaux et qui échappent à la fiscalité sont l'équivalent du déficit national. Ce serait un bon retour sur investissement comme on dit dans certains milieux. La soumission aux marchés financiers conduit à l'impasse. C'est bien d'un autre cap dont nous avons besoin pour que soient réellement pris en compte les besoins des habitants de notre pays. C'est de ce changement dont le pays a besoin : cela passe par un développement des services publics et une augmentation des salaires et des pensions pour que notre pays retrouve la croissance utile pour résorber le chômage.

Grave alerte de santé

Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne

Marisol Touraine a-t-elle vraiment pris l'ampleur de la casse du système de santé ? On ne peut qu'en douter face aux mesures qu'elle propose pour y remédier. Ainsi, alors que l'hôpital public se meurt et malgré la mobilisation des professionnels de santé, la loi HPST reste en vigueur et le moratoire sur les fermetures d'établissements n'est toujours pas à l'ordre du jour. Difficile dans ce contexte de parler de pacte de confiance ! Le gouvernement et sa ministre de la Santé continuent à défendre une politique peu ambitieuse, car se situant dans le cadre d'un budget contraint. L'austérité ne peut qu'aggraver le manque de personnel, les difficultés à faire tourner les services... Nous pensons, quant à nous, qu'il y a possibilité de faire vivre de nouvelles propositions de financement de l'hôpital, lui permettant d'assurer ses missions de service public. C'est le sens de notre demande de suppression de la taxe sur les salaires. La ministre s'y oppose sous le prétexte que l'Etat perdrait 3,5 milliards d'euros indispensables au financement de la branche Famille de la sécurité sociale. Certes, supprimer cette taxe reviendrait à priver cette branche d'une somme d'argent conséquente. Mais ne doit-on pas plutôt se poser la question des raisons pour lesquelles l'hôpital est mis à contribution ? La branche Famille, longtemps excédentaire, sert elle-même à suppléer aux manques du Fonds de solidarité qui devrait être financé par des ressources fiscales ! « *On déshabille Pierre pour habiller Paul* » selon le vieux dicton populaire. Pourquoi le gouvernement ne décide-t-il pas tout simplement de stopper net les exonérations des cotisations patronales, dont 4 milliards pour la branche famille, ou encore les 20 milliards d'euros offerts au nom du pacte de compétitivité ? Pourquoi n'institue-t-il pas une nouvelle cotisation sur les revenus financiers des entreprises et des institutions financières ? Les exonérations massives de cotisations patronales constituent une perte de ressources pour la Sécurité sociale et un transfert de charges sur le budget de l'Etat. C'est un glissement de la cotisation des entreprises vers l'impôt des ménages. Contrairement à ce qu'a dit Marisol Touraine, nous avons des propositions ! Et elles sont soutenues par nombre de professionnels et de comités d'usagers qui considèrent que la santé n'est pas une marchandise. Mener une politique de gauche, c'est répondre aux besoins humains plutôt qu'aux intérêts financiers de quelques grosses firmes pharmaceutiques ou grands groupes privés. C'est dénoncer les conflits d'intérêts et notamment ceux concernant certains laboratoires. Ainsi, pourquoi la ministre de la Santé n'a pas eu un mot à ce propos, quand je l'ai interrogée sur la politique vaccinale et l'urgence à stopper les vaccins contenant des sels d'aluminium ? Ce ne sont pas les propositions qui manquent, mais la volonté politique de les mettre en œuvre. La gauche peut et doit se rassembler pour le faire maintenant. Il y a urgence, la rue s'impatiente...



Dans un souci d'économie, le gouvernement souhaite conditionner l'attribution des allocations familiales aux ressources des ménages. Même si elle ne concerne que les familles les plus aisées, cette évolution rompt avec les principes fondateurs de la sécurité sociale.

Une prestation qui doit rester universelle

Quel avenir pour la politique familiale ? C'est la question débattue par le Sénat, le 16 mai, à la demande du groupe CRC, à l'occasion d'une question orale avec débat. Une procédure sans vote, mais qui permet à la fois d'interroger le pouvoir en place et d'exprimer un point de vue dans l'hémicycle. Les sénateurs communistes n'ont évidemment pas choisi ce thème au hasard, au moment où le gouvernement, toujours en chasse contre la dépense publique, a l'intention de revoir les règles d'attribution des allocations familiales. Ces allocations, qui visent à « apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants », ne sont actuellement soumises à aucune condition de ressources. Une « universalité » qui demeure pertinente, a estimé Isabelle Pasquet : « Si les allocations familiales sont distribuées sans condition de ressources, c'est d'abord et avant tout parce que, à l'instar des prestations versées par l'assurance maladie, l'assurance chômage ou l'assurance vieillesse, elles représentent un élément de salaire différé ou socialisé. Il s'agit de mettre en commun une fraction de tous les salaires pour la redistribuer, selon les besoins, aux retraités, aux malades et aux familles. La mise en commun d'une fraction de salaire obéit à l'adage "de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins". Par conséquent, soumettre les allocations à une condition de ressources en instaurant, comme le proposent certains, une modulation ou une pondération, c'est porter atteinte à l'universalité des allocations familiales et donc aux principes mêmes de la sécurité sociale. » Dé-



fendue depuis des années par le Medef, « cette proposition tient d'ailleurs moins à la volonté du patronat de réaliser 4 milliards d'euros d'économies qu'à sa volonté de porter atteinte à l'unité et aux fondements de la sécurité sociale. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a défendu l'idée d'une séparation de la sécurité sociale en quatre branches indépendantes financièrement et qu'il préconise aujourd'hui la création d'une cinquième branche pour la dépendance. En plaidant pour l'instauration de règles particulières de modulation des prestations versées par la sécurité sociale en fonction des revenus et non plus des besoins de chacun, le MEDEF entend isoler encore plus la branche famille pour, au final, la privatiser entièrement et se retirer totalement de son financement ». Laurence Parisot, tout comme certains parlementaires de l'UMP, propose ainsi de substituer au financement actuel de la branche famille un financement par l'impôt : par la TVA, par la CSG, ou encore par un mélange des deux. Ce qui revient à pé-

naliser les ménages et à exonérer les entreprises de toute contribution. Opposés à la remise en cause de l'universalité, les élus du groupe CRC plaident néanmoins pour un certain nombre d'évolutions. Une réforme fiscale d'ampleur permettrait d'abord que les familles relevant des deux derniers déciles, c'est-à-dire les familles les plus aisées et celles donc qui, en proportion, profitent le plus des allocations familiales, soient assujetties à des taux d'imposition correspondant réellement à leurs ressources. Les allocations familiales devraient ensuite, selon eux, être attribuées dès le premier enfant ; le quotient familial doit être maintenu, mais il devrait être plus progressif pour être plus juste socialement. Il faut aussi mettre un terme aux ponctions, servant à alimenter d'autres branches ou d'autres dispositifs sociaux, qui plombent artificiellement les comptes de la branche famille. Et en finir d'urgence avec les cadeaux fiscaux faits aux employeurs. « Cette branche est, comme toutes les autres branches, a rappelé Isabelle Pasquet, victime des suppressions d'emplois, qui entraînent une diminution des ressources, les cotisations sociales étant assises sur le travail. Ainsi, la progression du chômage de plus de 5 points par rapport à 2007 a eu pour conséquence une perte de 2,5 milliards d'euros de cotisations pour l'assurance famille. Il faut mettre fin aux politiques d'exonération de cotisations patronales, qui nuisent à l'emploi de qualité et contraignent les salariés à vivre avec des salaires notoirement bas, puisque, plus les salaires sont faibles, plus les exonérations de cotisations patronales sont importantes. »



L'enfant plutôt que la famille

Intervenant également dans ce débat, Laurence Cohen a souligné que « la famille n'est ni le fondement de notre société ni un objectif politique pour notre pays. Créer une famille, c'est un choix respectable que nous sommes des millions à faire, mais il convient de respecter celles et ceux qui vivent seuls. Le fondement de la société, ce socle commun à notre République, ce sont les citoyennes et les citoyens qui la composent. Nous sommes convaincus que les allocations familiales doivent réaffirmer le principe selon lequel elles sont attribuées aux enfants et versées aux parents, et non l'inverse, puisque, aux yeux de notre République, chaque enfant se vaut. C'est l'enfant, et non l'entité famille, qui est au cœur de ces allocations ». Des enfants qui n'auront pas tous la chance d'être accueillis en crèche : il manque encore aujourd'hui 300 000 places pour répondre aux besoins. Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la famille a bien annoncé, en février dernier, la création de nouvelles places et la mise sur pied de schémas territoriaux, il est à redouter que les moyens financiers ne suivent pas, austérité oblige.

Dans ces pages

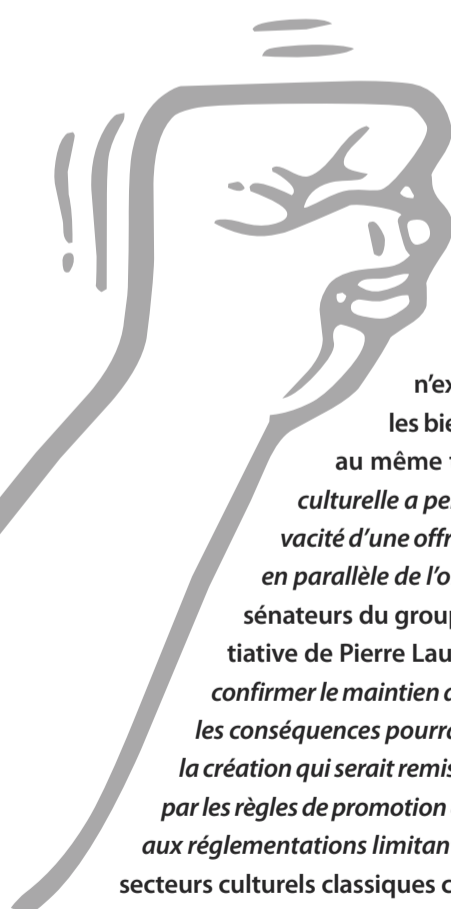


Isabelle Pasquet



Michel Billout

DIRECT DU GAUCHE



L'Europe est-elle en passe d'abandonner le principe d'exception culturelle ? Le risque est bien réel, à la lecture du mandat de négociation adopté le 13 mars dernier par la Commission européenne en vue de l'ouverture des discussions commerciales avec les États-Unis portant sur la libéralisation du commerce, dans le cadre d'un « grand marché transatlantique ». Ce mandat n'exclut pas en effet les industries culturelles de la discussion : les biens et services culturels, notamment audiovisuels, y figurent au même titre que les autres biens commerciaux. « Seule l'exception culturelle a permis à la France et à l'Europe de maintenir l'existence et la vivacité d'une offre culturelle propre de grande qualité et d'une grande diversité en parallèle de l'offre américaine. Elle est vitale pour la création, indiquent les sénateurs du groupe CRC dans une proposition de résolution déposée à l'initiative de Pierre Laurent. Si les États membres de l'Union européenne venaient à confirmer le maintien des services audiovisuels des discussions commerciales à venir, les conséquences pourraient être très graves. C'est tout le système de financement de la création qui serait remis en cause : des obligations de diffusion aux quotas, en passant par les règles de promotion des œuvres européennes ou encore des subventions attribuées aux réglementations limitant le poids des capitaux étrangers dans les médias. » Outre les secteurs culturels classiques comme le cinéma, l'enjeu porte aussi sur le commerce électronique des biens culturels et la vidéo à la demande. Un secteur en plein développement, où les grands acteurs américains qui dominent ce marché, Google, Apple, Facebook et Amazon, ne veulent surtout pas entendre parler de réglementation. Pour l'heure, le gouvernement français a fait savoir qu'il était favorable au maintien de l'exception culturelle. Si c'est vraiment le cas, la proposition de résolution du groupe CRC ne pourra que lui convenir : elle entend rassembler les parlementaires de gauche contre cette offensive libérale et invite le gouvernement à user de son droit de veto, comme le lui permet le paragraphe 4 de l'article 207 du traité de fonctionnement de l'Union européenne. Un rappel utile que le Sénat peut adresser au gouvernement en votant cette résolution.

Accrochée à la veste de Michel Sapin,

ministre du Travail et à ce titre chargé de la promotion de l'ANI devant le Parlement. On le sait, au Sénat, le gouvernement a choisi de couper court au débat en sortant de sa manche la procédure autoritaire du vote bloqué.

Faisant porter la responsabilité de ce choix sur les sénateurs du groupe CRC, coupables selon lui d'obstruction stérile, ce fidèle parmi les fidèles de François Hollande a affirmé qu'au cours de sa longue vie parlementaire, il n'avait « jamais montré de réticence à l'égard du débat ni de la confrontation des idées ». En tant que député sûrement, en tant que ministre, c'est à voir !

La médaille du Palais

Transport

Le Pass navigo à 65 euros passe à la trappe

C'est non. Le 16 mai dernier, en raison de l'opposition de l'UMP et du PS, le Sénat a rejeté la proposition de loi du groupe CRC visant à l'harmonisation progressive des taux du Versement transport en Ile-de-France, une taxe acquittée par les entreprises franciliennes, afin de permettre le financement d'un Pass navigo unique au tarif de la zone 1-2. Moyen de mettre un terme à un découpage en cinq zones aujourd'hui obsolète, et source d'inégalité entre deux millions d'usagers quotidiens. Cette harmonisation vers le haut devait permettre aussi, ce n'est pas accessoire étant donné son état, de dégager des fonds pour la modernisation du réseau de transport en commun.

« Tandis que la crise que nous traversons ampute de manière dramatique le pouvoir d'achat de nos concitoyens, que le droit à la mobilité devrait être reconnu et amplifié, les sénateurs socialistes et de droite ont considéré que renforcer la participation des entreprises au financement des transports publics constituait une nouvelle charge déraisonnable, ont déploré les sénateurs communistes à la suite de ce vote. Mais que représente cette charge de 600 millions d'euros face aux 20 milliards de cadeaux fiscaux dont bénéficient ces mêmes entreprises ? D'autant que 80 % des entreprises franciliennes (celles de moins de 10 salariés) ne sont pas assujetties au VT. C'est une nouvelle démonstration de l'impasse des politiques menées par ce gouvernement qui, austérité et réduction de l'action publique obligent, renonce à l'amélioration concrète de la vie de nos concitoyens. » Comme l'a aussi

souligné Michel Billout, rapporteur au nom de la Commission du développement durable, il n'y avait vraiment pas de quoi crier au loup : « Ces dix dernières années, en même temps que la fréquentation des transports collectifs progressait de 20 %, leur coût d'exploitation a augmenté de 25 %, passant de 6 à 8 milliards d'euros. Qui a financé ce surcoût ? Au premier chef, les collectivités publiques. C'est pourquoi la part du financement assurée par les entreprises a diminué ; les chiffres figurent dans mon rapport. Aussi bien, les entreprises ont beau jeu de dire qu'elles paient plus qu'avant : elles omettent de considérer l'effort consenti par la collectivité pour rénover le réseau et doter la région de transports



collectifs modernes ! Mes chers collègues, tout le monde reconnaît que les réseaux de transports collectifs en Île-de-France sont à bout de souffle et qu'il faudra poursuivre pendant dix ans au moins le travail remarquable entrepris par la région d'Île-de-France, le STIF, la RATP, la SNCF et RFF, pour que les effets du rattrapage se fassent enfin sentir. Dans ces conditions, pourquoi devrait-on s'interdire de mobiliser davantage les entreprises, qui bénéficient évidemment d'une amélioration des réseaux ? Les entreprises agitent bien facilement le chiffon rouge des charges et de la compétitivité. Seulement, le rapport Gallois montre qu'améliorer la compétitivité n'équivaut pas à réduire les charges ; la compétitivité résulte plutôt d'un ensemble de facteurs, parmi lesquels la qualité des investissements se place au tout premier plan. De fait, la qualité des réseaux de transports collectifs contribue indiscutablement à la compétitivité, surtout dans une région comme l'Île-de-France où les emplois sont concentrés, souvent éloignés des logements et où les routes sont saturées.» Défendue et portée depuis plusieurs années par Laurence Cohen et Christian Favier, la proposition de loi du groupe CRC a été examinée en deux temps par le Sénat, qui en a d'abord débattu le 26 février sans pouvoir, faute de temps, aller jusqu'au terme de la discussion. Son rejet est aussi un désaveu venu de son propre camp politique pour le président socialiste du Conseil régional d'Île-de-France, Jean-Paul Huchon, qui s'était engagé, avec sa majorité, à la mise en place d'un tel Pass. Pour l'heure, son expérimentation facultative a commencé, les week-ends et les jours fériés, mais c'est aux frais des usagers et au prix fort.

Santé

Main basse sur les labos d'analyse

En Province ou à Paris, restera-t-il encore dans quelques années un seul laboratoire d'analyses médicales indépendant ? Pas sûr, au rythme auquel les holdings financières avalent ces labos. L'une d'entre elles, détenue par des fonds de pension, possède déjà la totalité des parts sociales de 130 laboratoires de biologie médicale en France. Cette situation est rendue possible par une loi du 11 décembre 2001, qui régit les sociétés d'exercice de toutes les professions libérales, dont la biologie, et n'opère pas de distinction entre les personnes physiques et morales. Et ce n'est pas les dernières modifications législatives apportées sur ce dossier qui vont stopper cette inquiétante évolution. Adoptée

définitivement par le Sénat le 16 mai dernier, la loi réformant la biologie médicale avait pourtant pour ambition déclarée d'y mettre un frein. C'est raté, ont dénoncé les sénateurs du groupe CRC qui se sont prononcés contre. La loi continue d'entretenir une confusion entre les biologistes exerçants et les biologistes en exercice. Seuls ces derniers peuvent détenir plus de la moitié des parts sociales d'une société d'exercice libéral, une SEL, de biologie médicale. Or la loi française, ce texte et les règles européennes prévoient que les personnes morales peuvent être considérées comme des biologistes en exercice, même si elles sont à 100 % des groupes financiers. « Autrement dit, a regretté Laurence Cohen, les groupes finan-

ciers peuvent, sans aucune entrave, s'approprier les 4 000 laboratoires existant à ce jour ». Cette réforme n'aura donc aucun effet et les groupes financiers « pourront continuer, parts sociales après parts sociales, à s'accaparer tous les laboratoires de biologie médicale de proximité ». Pour en faire quoi ? De simples centres de prélèvement, les examens étant centralisés vers des superstructures, avec, redoutent les élus du groupe CRC, « les risques que cela présente en matière de sécurité sanitaire et d'accès aux soins ».